

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centins par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES. 1603 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

NOTRE NOUVEAU CATALOGUE

Depuis longtemps nous désirons offrir à notre nombreuse clientèle le catalogue de nos ouvrages de littérature ; le public nous l'a demandé avec instance à maintes reprises. Cette anxiété se comprend de part et d'autre, et nous allons y mettre fin.

A partir d'aujourd'hui, autant que la chose sera possible, nous donnerons dans chaque numéro du *Propagateur des bons livres*, quelques pages du catalogue en question. Quand le tout aura paru dans le journal, nous le livrerons au public en brochure. De cette façon notre catalogue sera plus complet et plus parfait, ayant été vu deux fois.

En commandant un ouvrage, qu'on veuille bien donner avec le titre, le nom de l'auteur, car il arrive souvent qu'un même titre serve de thème à plusieurs auteurs.

Tous les ouvrages annoncés dans ce catalogue à moins d'indication contraire, sont en *brochure*.

En attendant que nous donnions le tarif complet de nos reliures, en voici un petit extrait :

Pour format in-12.....Prix : 25, 35, 50, et 60 cents.
 " " in-8 " " 35, 50, 60 et 75 "
 " " grand in-8 " " 45, 55, 70 et 80 "

Toutes ces reliures sont *solides* ; la différence de prix est dans la qualité des cuirs et le *fini* de l'ouvrage.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH CATALOGUE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

A

AINSWORTH (W. H.)

Jack Sheppard ou les Chevaliers du brouillard. 2 vol. in-12..70 c.

ALCAN (Eugène)

Cannibales et leurs temps (les). Souvenirs de la campagne de l'Océanie, sous le commandant Marceau. 1 vol. in-12.....75 c.
 Légende des âmes (la). Souvenirs de quelques conférences de St.-Vincent de Paul. 2 vol. in-12.....\$1.50

ALDRICH (T.-B.)

Un Ecolier américain. 1 vol. in-8 illustré, relié, tranche dorée.....\$2.25
 Aline et Marie ou la jeune parisienne en Suisse, par Mme M. R. S. 14e édition. 1 vol. in-12 relié.....50 c.

ALLARD (l'abbé J.-S.)

Zouaves pontificaux (les) ou Journal de Mgr Daniel, aumônier des zouaves. 1 vol. in-12.....\$1.00

ALLARD (Paul)

Esclaves chrétiens (les). 2e édition. 1 vol. in-12.....\$1.00

ALLEMAND (l'abbé)

Nouveaux choix de lettres de Mme de Sévigné. 1 vol. in-8, 75 c.

AMBERT (Général)

Chemin de Damas (le). 2e édition. 1 vol. in-12.....75 c.
 Frères des écoles chrétiennes. 1 vol. in-12.....25 c.
 Héroïsme en Soutance (l'). 14e édition. 1 vol. in-12.....38 c.
 Louvois d'après sa correspondance (1641-1691). 2e édition. 1 vol. in-12, relié.....50 c.
 Récits militaires. Ouvrage couronné par l'Académie française. 4 volumes in-8.....\$5.00

1re Série : L'INVASION

1 beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte, 12e Edition...\$1.25

Cette première série renferme le récit de tous les événements militaires, depuis la déclaration de guerre en juillet 1870 jusque et y compris la capitulation de Sedan, le 2 septembre.

2me Série : APRÈS SEDAN

1 beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte, 10e Edition...\$1.25

Voici le titre des chapitres divers de la deuxième série : Beauce, Normandie, Armée du Nord, Tours, Versailles, Mobiles, Zouaves pontificaux, Retraite du 13e corps, Napoléon III et l'armée française en 1870.

3me Série : LA LOIRE ET L'EST

1 beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte, 9e Edition...\$1.25

Cette troisième série comprend les événements accomplis sur les bords de la Loire, la lutte héroïque de Chanzy et les opérations militaires dans les Vosges et dans l'Est. Elle complète ainsi l'histoire de la guerre en province.

4me et dernière Série : LE SIÈGE DE PARIS

1 beau vol. in-8, orné de 8 portraits hors texte, 8e Edition...\$1.25

SOMMAIRES PRINCIPAUX : Défense, armement et approvisionnement de Paris. — Les ballons, les pigeons. — Chatillon, Bicêtre, Champigny. — Ambulances. — Trochu, Vinoy, Ducrot. — Les Marins. — Les Frères. — Les Allemands autour de Paris. — Buzenval. — La Commune.

Chaque série forme un tout absolument complet et se vend séparément.

La presse française, tant de Paris que des départements, sans distinction de parti, a salué d'unanimes applaudissements l'apparition des patriotiques et émouvants *Récits militaires* du général Ambert "le plus grand succès de librairie de l'époque ;" près de soixante mille volumes écoulés en moins de deux ans. Nous ne citerons ici que l'appréciation d'un journal compétent : *La France militaire* (lors de l'apparition du *Siège de Paris*) :

Présenter au public les *Récits militaires* du général Ambert, serait aujourd'hui chose absolument superflue. Les trois premiers volumes de cette histoire si fidèle et si complète de la guerre de 1870-1871 ont obtenu à leur apparition, aussi bien à l'étranger qu'en France, un succès tel qu'il dispense de tout commentaire et de toute appréciation. L'opinion publique s'est prononcée ; elle a fait à l'œuvre du général Ambert l'accueil le plus favorable ; c'est le meilleur jugement qu'il soit possible d'invoquer.

Après *l'Invasion*, qui contient le récit de la lutte des armées de l'Empire jusqu'à la catastrophe de Sedan ; après *Après Sedan*, qui nous montre le commencement de la lutte en province contre l'invasisseur allemand, le courage opiniâtre de Faidherbe, la lugubre agonie de Metz, la "vierge lorraine", et les souffrances de nos prisonniers dans les forteresses de l'Allemagne ; après *La Loire et l'Est* ou il retrace la lutte héroïque des soldats de la Loire et des Vosges, le général Ambert nous donne aujourd'hui l'histoire du *Siège de Paris*.

On connaît à manière de l'historien militaire et patriote ; il écrit avec une chaleur émue et communicative qui *empoigne* ses lecteurs, suivant une expression vulgaire.

Aussi, quelles admirables pages il consacre à la peinture des souffrances des assiégés ; comme il dépeint bien cette situation morale du Parisien pendant le siège, comme il dit éloquemment ce qu'il pense des événements auxquels il a assisté et des hommes qu'il a connus pendant cette douloureuse épopée. C'est Chatillon, c'est Bicêtre, c'est le Bourget, c'est Champigny, c'est Buzenval dont il nous fait le récit avec cette plume magique dont il a le secret. Ce sont les marins dans les forts, les gardes nationaux dans la mansarde ou dans les salons, les blessés dans les ambulances, dont il nous conte les faits d'armes ou les souffrances avec cette éloquence persuasive qu'ont seuls les écrivains qui, comme lui, écrivent avec le cœur en même temps qu'avec la plume.

Mais ce n'est point vingt lignes qu'il faudrait pour parler de ce livre, ce serait un livre lui-même. Disons donc, pour terminer, que le *Siège de Paris* est le digne couronnement de l'édifice patriotique élevé par un vaillant soldat à la mémoire de ses compagnons d'armes, par un bon Français à l'avenir de sa patrie.

(*La France militaire.*)

AMPÈRE (J. J.)

La Grèce, Rome et Dante. Etudes littéraires d'après nature. 1 vol. in-12.....88 c.

ANDRYANE (Alexandre)

Mémoire d'un prisonnier d'Etat. 2 vol. in-12 relié.....\$2.00

ANTOINE (le Père)

Chalet des miroirs (le). 1 vol. in-12.....63 c.

ARCHIER (Adolphe)

Un cœur pur. 1 vol. in-12.....50 c.

ASSOLANT (A.)

Montluc le Rouge. 2 magnifiques vol. in-8 illustrés, riche reliure.....\$5.00

AUBINEAU (Léon)

Au soir. Récits et souvenirs. 1 vol. in-12.....75 c.
 Epaves. Récits et souvenirs. 1 vol. in-12.....75 c.
 Parmi les lys et les épines. Récits et souvenirs 1 vol. in-12..75 c.

AUBRAY (Michel)

Les roses d'Antan. 1. vol. in-12.....50 c.

AUDIN (J. M.)

Histoire de Léon X et de son siècle. 1 vol. in-12.....75 c.
 Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther. 1 vol. in-12.....75 c.
 La même. 2 vol. in-12.....\$1.75
 Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin. 1 vol. in-12.....75 c.
 La même. 2 vol. in-12.....\$1.75
 Histoire de Henri VIII et du Schisme d'Angleterre. 1 vol. in-12.....75 c.

AUDISIO (Chanoine C.)

Histoire civile et religieuse des Papes sous les empereurs païens. Tome 1er, 1 vol. in-8.....\$1.00

Auguste Marceau, capitaine de frégate, commandant de l'Arche d'Alliance, par un père mariste. 2 vol. in-12.....\$1.50

AUTRAN (J.)

Poèmes de la mer (les). 1 vol. in-12.....88 c.

AUVRAY (Michel)

Ambitieux (l'). 1 vol. in-12.....50 c.
 Contes d'automne. 1 vol. in-12.....25 c.
 Etoile filante (l'). 1 vol. in-12.....50 c.
 Mary et Mi-Ka. 1 vol. in-12.....38 c.
 Papillons noirs (les). 1 vol. in-12.....25 c.
 Rocher de Sisyphe (le). 1 vol. in-12.....25 c.
 Secret de la chambre verte (le). 1 vol. in-12.....50 c.
 Ce roman est, à notre avis, le meilleur que Michel Auvray ait produit ; il est écrit dans une note discrète, émue, il ressemble à une touchante confidence faite à demi voix.

Scœur Mirane (Episode des massacres de Syrie). 1 vol. in-12..38 c.
 Vacances de Madeleine (les). 1 vol. in-12.....38 c.

Le but de l'auteur dans ce livre est de faire voir, à l'aide d'un récit plein du plus puissant intérêt, la force que donne la religion pour vaincre les douleurs parfois excessives auxquelles le chrétien peut se trouver en lutte. *Les vacances de Madeleine* seront lues avec bonheur dans toutes les familles chrétiennes.

B

BADIN (A.)

(V. Bibliothèque des merveilles.)

BAILLE (J.)

(V. Bibliothèque des merveilles.)

BAILLON (le Comte de)

Madame de Montmorency. Marie-Félicie des Ursins. 1 vol. in-12.....75 c.

BAISSAC (Charles)

Récits créoles. 1 vol. in-12.....75 c.

BALBO (le Cte César)

Six nouvelles. 1 vol. in-12.....25 c.

BALLERINI (le P. Raphaël)

Chasseur des Alpes (le). 1 vol. in-12.....63 c.
 Pauvresse de Casamari (la). 1 vol. in-12.....75 c.

BALLEYDIER (Alphonse)

Histoire de la guerre de Hongrie en 1848-1849. 1 vol. in-8.....\$1.00

BALME FRÉZOL (l'abbé)

Réflexions et Conseils pratiques sur l'éducation pour servir de guide aux mères et aux institutrices. 2 vol. in-12. \$1.75

BARBEY D'AUREVILLY (J.)

Les Œuvres et les Hommes : 5 volumes in-12.

Tome I. Les Philosophes et les Écrivains religieux.....\$1.00
 " II. Les Historiens politiques et littéraires..... 1.00
 " III. Les Poètes..... 1.00
 " IV. Les Romanciers..... 1.00
 " V. Les Femmes (les Bas-Bleus) du XIXe siècle..... 1.00
Prophètes du passé (les). 1 vol. in-12.....75 c.

BARBIEUX (Eliza)

Un souvenir de Marie-Antoinette. 1 vol. in-8.....30 c.

BARBAU (Th. H.)

Conseils aux ouvriers sur les moyens d'améliorer leur condition. 1 vol. in-12.....35 c.
 (V. Bibliothèque rose illustrée, 2e série.)

BARTHÉLEMY (P.-S.)

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce. 3 vol. in-12.....90 c.

BARTHÉLEMY (Ch.)**Erreurs et Mensonges historiques.**

Seize séries, formant 16 volumes in-12.....\$8.00
 Chaque série se vend séparément..... 50

1re SÉRIE.

La Papesse Jeanne.—L'Inquisition.—Galilée, martyr de l'Inquisition.—Les Rois fainéants.—L'Usurpation de Hugues Capet.—La Saint-Barthélemy.—L'Homme au masque de Fer.—Le Père Lorrain.—L'Évêque Virgile et les Antipodes.

2e SÉRIE.

Calas.—Courbe la tête, fier Sicambre!—Paris vaut une messe.—Les Lettres et le Tombeau d'Héloïse et d'Abélard.—La Révocation de l'édit de Nantes.—Bélisaire.—Les enfants de Nemours.—Philippe-Auguste à Bouvines.—Salomon de Caus.

3e SÉRIE.

Calvin jugé par les siens.—Tuez-les tous!—Les Crimes des Borgia.—Marie la Sanglante.—Ce que Versailles a coûté à Louis XIV.—Louis XVIII et les Fourgons de l'étranger.—La Poule au pot.—Saint-Simon, historien de Louis XIV.—Agnès Sorel et Charles VII.—Les Bequilles de Sixte-Quint.—La Prison du Tasse.—L'Arquebuse de Charles IX, etc.

4e SÉRIE.

Les Quatorze Armées de Carnot.—Le Roman du peintre Lesueur.—La déposition de Louis le Débonnaire.—Mozart, libre penseur.—Le Grand Inquisiteur Torquemada.—A propos de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.—Mme de Maintenon et la Révocation de l'Édit de Nantes.—La Vérité sur le P. Joseph.—Le Vaisseau le Vengeur.

5e SÉRIE.

Erreurs et Mensonges historiques relatifs à la Papauté.—Le Repas des Gardes du Corps.—Mon siège est fait.—Qu'est-ce que Tartufe?—La Vérité sur Jean-Bart.—Le dernier Repas des Girondins.—Les Vertus de Brunchaut.—Les Crimes de sainte Clotilde.

6e SÉRIE.

De la Supériorité et de la Prospérité des Nations protestantes.—La Religion de Buffon.—Savonarole fut-il un hérétique et un révolutionnaire?—Les Cruautés de Clovis.—L'Instruction primaire avant 1789.—Le Caractère de Richelieu.—La Vérité sur le Jansénisme.—Le Caractère de Louis XIII.

7e SÉRIE.

L'ancienne Royauté fut-elle l'absolutisme?—Comment Louis XV fut-il élevé?—Le bon roi Dagobert.—Les deux Charles VII.—Louvois est-il mort empoisonné?—Monsieur de la Palisse.—La Vérité sur l'émigration.—Monsieur d'Albrough.—Marie de Médicis est-elle morte de misère?—De la culpabilité de Fouquet.

8e SÉRIE.

Les droits de l'homme au moyen-âge.—A propos d'asperges.—La banqueroute de Law.—Jeanne d'Albret est-elle empoisonnée?—Le procès de Marie Stuart.—Un dernier mot sur Fortunat.—Eustache de Saint-Pierre.—Charlemagne savait-il écrire?—Les derniers ours de Charles IX.—La conspiration de Cinq-Mars.

9e SÉRIE.

Les mystères de Venise.—L'Impératrice Marie-Thérèse et Mme de Pompadour.—La paix et la trêve de Dieu.—A propos des Vandales et du vandalisme.—Nous n'irons pas à Canossa.—La vérité sur le Télémaque.—Les guerres de Religion.—Latude.—La religion de La Fontaine.—La politique et l'indépendance de Clovis.

10e SÉRIE.

Le roman de Christophe Colomb.—La mort du Corrège.—Dante fut-il un hérétique et un révolutionnaire?—La Sainte-Herman-dad.—Étienne Marcel.—Le Caractère de Charles V, dit le Sage.—Cervantès, libre penseur.

11e SÉRIE.

L'Etat, c'est moi!—Froissard est-il un historien impartial?—La mort de Raphaël.—Un roman à propos de Philippe II.—La vérité sur Urbain Grandier.—Omar a-t-il fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie?—La religion de Shakespeare.—Voltaire historien.—Les Vêpres siciliennes.

12e SÉRIE.

Les Erreurs et Mensonges historiques devant la chambre des Députés.—Le roman dans l'Histoire au dix-septième siècle.—La Légende d'Or.—Les Imaginations de Varillas.—Les vainqueurs de la Bastille.—Huet, évêque d'Avranches.—La conversion de Turenne.—Fontenelle libre penseur.

13e SÉRIE.

De la prétendue ignorance de la noblesse française au moyen-âge.—La vérité sur l'abbé Trublet.—Le dossier de Nonotte.—Les mœurs du cardinal de Richelieu.—Les impatiences de Louis XIV.—De l'autorité historique du cardinal de Retz.—De l'antiquité du titre de Très Chrétien.—Les mensonges de Saint-Simon.

14e SÉRIE.

Voltaire, capucin.—Le pape Honorius fut-il hérétique?—Notes sur Patouillet.—La vérité sur le Concordat de 1801.—Le Chevalier de la Barre.—Les terreurs de l'An 1000.—Fénelon libre penseur.

15e SÉRIE.

Une république cléricale.—Les mensonges de la peinture.—La question des congrégations, il y a 100 ans.—Le roman de l'évêque Synésius.—L'excommunication au moyen-âge.—La religion de Montesquieu.—La mort de Jean Goujon.—La caricature de Santouil.—Les mœurs de Robert d'Arbrissel.—Un artiste français colonnié.—L'Instruction primaire en France pendant la révolution.—Une statue à Coligny.

16e SÉRIE.

Les abus de l'ancien régime.—Ce qu'étaient les Albigeois.—La Vérité sur le pape Clément V.—Le procès des Templiers.—Le pape Jean XXII.—Les crimes des Girondins.

Esprit du Comte Joseph de Maistre (l'), précédé d'un essai sur sa vie et ses écrits. 1 vol. in-12.....\$1.00

Histoire de la Révolution (1815-1830). In-12.....75 c.

BEAUCHESNE (M. A. de)

Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. Captivité de la famille royale au Temple. 2 forts vol. in-12 ornés de portraits, de plans et de fac-similés.....\$2.50

Vie de Madame Elizabeth (la), sœur de Louis XVI. 2 forts vol. in-12 enrichis de portraits.....\$2.50

BAUDONCOURT (J. M. de)

Histoire populaire du Canada d'après les documents français et américains. 1 beau vol. in-8.....\$1.25

Les magnifiques colonies anglaises de l'Amérique du Nord sont depuis quelques années l'objet de travaux aussi nombreux qu'intéressants. Leur passé, leur présent, leur avenir font le sujet des études les plus variées et les plus sérieuses. La célèbre *Revue des deux Mondes* comme les humbles *Missions catholiques* s'occupent du Canada que nos aïeux appelaient avec raison la nouvelle France.

Ces études savantes ne sont pas à la portée du grand nombre. Elles s'attachent à une époque spéciale, elles soutiennent une thèse particulière et sont, le plus souvent, des épisodes détachés du grand drame qui constitue l'histoire de la France dans l'Amérique du Nord. En réalité nous n'avons pas d'histoire populaire du Canada, contenant le récit suivi et détaillé des belles actions, des épreuves et des malheurs des Français d'outremer. C'est ce récit que nous offrons au public.

L'**Histoire populaire du Canada**, écrite d'après les documents français et américains, dès aux auteurs les plus consciencieux, n'a pas la prétention d'être un livre nouveau pour le fond, puisqu'en histoire on ne saurait inventer. Elle sera nouvelle pour la forme parce qu'elle donne le récit complet de cette épopée trop peu connue des Français, qui commence à Jacques Cartier pour finir au cardinal Taschereau, en passant par Brébeuf, Montcalm et tant d'autres héros dont les Américains ont le bon esprit d'être fiers.

Quiconque aura lu ce livre ne connaîtra pas seulement l'histoire du Canada français, mais sera au courant des transformations subies depuis l'occupation anglaise, des travaux accomplis et des progrès réalisés depuis 120 ans dans ces régions où tout parle encore de notre patrie.

Franchement chrétien et patriotique, ce livre redresse les appréciations fausses et les erreurs qu'il rencontre sur son chemin. Au besoin il peut servir à montrer que la France n'a pas réussi à conserver cet empire colonial, la faute en est plus à ses gouvernants qu'à ses colons.

BEECHER-STOWE (Mistress)

Case de l'Oncle Tom (la), ou Vie des nègres en Amérique. 1 vol. in-12.....35 c.

BELÈZE

(V. Bibliothèque rose illustrée, 2e série.)

BELL (Curren)

Jane Eyre. 2 vol. in-12.....70 c.
Professeur (le). 1 vol. in-12.....35 c.
Shirley et Agnès Grey. 2 vol. in-12.....70 c.

BELLOC (J.-T. de)

Jérusalem. Souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte. 1 beau vol. in-4, illustré.....\$3.75

BÉLOUINO (P.)

Des passions dans leurs rapports avec la religion, la philosophie, la physiologie et la médecine légale. 2 vol. in-8.....\$2.50
La femme. Physiologie, histoire, morale. 1 vol. in-8.....\$1.25

BENARD (Th.)

Nouveau manuel de civilité chrétienne, contenant des anecdotes historiques, et suivi d'un choix de lettres 18 cartonné.....30 c.

BENOIT (E.)

Une dame de charité. 1 vol. in-12.....25 c.

BENOIT (Mlle Valentine.)

Marie. 1 vol. in-12.....63 c.

BERNARD (Frédéric)

(V. Bibliothèque des merveilles.)

BERNARDIN DE ST-PIERRE

(V. Bibliothèque des chefs-d'œuvre.)
 (V. Bibliothèque rose.)

BERQUIN

(V. Bibliothèque rose illustrée, 2e série.)

BESSY (Léon)

Ruines de mon couvent (les), suivi de *mon cloître* ou mes *mémoires*, par Sr. Adèle. 3 vol. in-12.....\$1.88

BIDAL (Marie-Joseph)

Eglantines de la Vierge (les). 1 vol. in-12.....63 c.

BION (Pierre)

Anneau impérial (l') 1 vol. in-12.....25 c.

BIRÉ (Edmond)

Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur. 1 vol. in-12, 2e édition.....90 c.
Légende des Girondins (la). 1 vol. in-12.....75 c.
Victor Hugo avant 1830. 1 vol. in-12, 2e édition.....\$1.00
 Intéressante étude sur un génie fourvoyé par Porgueil.

BLANC de SAINT-BONNET (A.)

Légitimité (la). 1 vol. in-8.....\$1.75
Restauration française. 1 vol. in-8.....\$1.25
Terreur (la). 1 vol. in-12, 3e édition.....75 c.

BLANCHÈRE (H. de la)

Autour du lac. 1 vol. in-12.....33 c.
Trésor de Montcalm (le). 1 vol. in-12.....35 c.

BLANDY (S.)

Benjamine (la). 1 vol. in-12.....75 c.
Dernière chanson (la) suivie de *Une noce dans un village du Maconnais*. 1 vol. in-12.....75 c.
Dettes de Zeéna (la). 1 vol. in-12.....75 c.
Libre-Penseuse. 1 vol. in-12.....50 c.
Procès de l'absent. 1 vol. in-12.....75 c.
Tante Marise. 1 vol. in-12.....75 c.
Un oncle à héritage. 1 vol. in-12.....75 c.

BOAÇA (F. A. de)

Calby ou les Massacres de septembre. 1 vol. in-12.....38 c.

BOCQUILLON (H.)

(V. Bibliothèque des merveilles.)

BODEN (Mme B. de)

Délaissée. 1 vol. in-12.....75 c.
Elizabeth, suivi de *Ni trop ni trop peu*. 1 vol. in-12.....63 c.

BOILEAU

Œuvres complètes. 2 vol. in-12.....60 c.
 (V. Bibliothèque des chefs-d'œuvre.)

BOITARD

Manuel de la bonne Compagnie. 1 vol. in-12.....88 c.

BOITEAU (P.)

(V. Bibliothèque rose illustrée, 2e série.)

BOLANDEN (Conrad de)

Barberousse ou l'Eglise au XIIe siècle. 1 vol. in-12.....50 c.
Reine Berthe (la). 1 vol. in-12.....50 c.
Un voyage de noces, ou Luther et sa fiancée. 1 vol. in-12.....25 c.

BONNAL (Félix)

Fruits d'Or du pensionnat (les), ou choix de narrations composées par des demoiselles. 1 vol. in-12.....50 c.

BONNEAU-AVENANT (le Cte A. de)

Duchesse d'Aiguillon (la), nièce du Cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables (1604-1675). 1 vol. in-12.....\$1.00

BONANT (E.)

(V. Bibliothèque des merveilles.)

BONNECHOSE (de)

Montcalm et le Canada français. 1 vol. in-12.....30 c.

BONNEFONDS (Mme E. de)

Mes souvenirs. 1 vol. in-12.....50 c.

BORCHGRAVE (E. de)

Nouvelles historiques de l'ancienne Flandre, in-12.....25 c.

BORÉ (Léon)

(V. Goerres.)

BOSSUET

(V. Bibliothèque de chefs-d'œuvre.)

BOULLERIE (Mgr de la)

L'homme. Sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin. 1 beau vol. in-8, titre rouge et noir.....\$1.50

EXTRAIT DE
INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

SCR LES QUATRE PARTIES

DE

CATECHISME ROMAIN

PAR LE

Vénéralre Père CESAR DE BUS

4 vol. in-12.....\$1 50

*Le bien d'autrui tu ne prendras
Ni retiendras à ton escent.*

Comme il y a plusieurs sortes de vol, il y a de même plusieurs espèces de voleurs. L'Instruction suivante va grandement nous éclairer sur ce 7e commandement de Dieu. La leçon profitera peut-être à quelques-uns. Que nos lecteurs auxquels elle ne s'adresse pas, veuillent la faire lire à ceux à qui cela pourrait s'adresser.

Par ces paroles, Dieu nous défendant de dérober nous fait connaître qu'il nous aime beaucoup, puisqu'il s'intéresse si fort pour tout ce qui nous touche, pour ce que nous avons de plus cher, savoir : la vie, l'honneur et les biens temporels. Car, par le commandement qui défend l'homicide, il met notre vie et notre personne en assurance ; par celui qui défend de dérober, il prend sous sa protection tous nos biens temporels que nous avons, en sorte que personne ne peut attenter sur notre vie, ni sur notre réputation, ni sur nos biens, qu'en même temps il n'offense Dieu et ne le rende son ennemi. Nous avons expliqué le Précepte qui défend l'adultère : il nous reste à expliquer celui qui défend le larcin et le tort qu'on peut faire au prochain en ses biens ; car l'on peut le transgresser en diverses manières, ainsi que vous allez voir.

DEMANDE. Dites-moi : Qu'est-ce que contient ce Précepte en général ?

RÉPONSE. Il défend toutes sortes de larcins, ou d'usurpations du bien d'autrui par lesquelles la Justice serait violée et le prochain endommagé.

Pour l'éclaircissement de cette réponse, il faut remarquer que prendre le bien d'autrui est une usurpation illicite, quand cela se fait contre la volonté de celui à qui il appartient. Ce qui se peut faire principalement en quatre manières, savoir : par sacrilège, par rapine ou violence, par fraude ou tromperie, et par larcin. Entre lesquels il y a cette différence que bien que le larcin et la fraude soient de grands péchés, à cause de l'injustice qu'il font au prochain, la rapine néanmoins est encore un péché plus grand, parce qu'elle lui enlève son bien en sa présence et par force, au lieu que la fraude et le larcin le lui prennent secrètement ; enfin, le sacrilège est un péché encore plus énorme, parce qu'il fait tort à Dieu en emportant les biens qui sont consacrés à son service. Or nous remettrons à la suivante Instruction ce qui concerne les trois premières espèces, et nous nous contenterons d'expliquer en celle-ci ce qui regarde le larcin. Et parce qu'on peut le commettre en deux façons, ou bien en étant au prochain ce qu'il a, ou en retenant contre sa volonté ce qui lui appartient, la première partie de cette introduction sera pour la première espèce de larcin, et la seconde pour l'autre.

PREMIER POINT

DEMANDE. Qui sont ceux qui se rendent coupables de la première espèce de larcin, ou qui dérobent en étant le bien du prochain ?

RÉPONSE. Les premiers sont ceux qui prennent ou qui contribuent à prendre le bien d'autrui contre la volonté de celui à qui il appartient.

C'est ce que font tous ceux qui dérobent par eux-mêmes, et qu'on appelle voleurs ; ceux qui commandent de dérober ; ceux qui conseillent de le faire, si leur conseil est la cause efficace du larcin ; ceux qui consentent au larcin ou qui y participent ; enfin, tous ceux qui coopèrent de quelque manière que ce soit. Or tous ceux-là sont en état de damnation, si la chose dérobée est notable, s'ils ne se repentent de l'injustice qu'ils ont faite, et ne rendent ou n'ont la volonté de rendre ou de faire rendre à la première occasion favorable ce qui a été dérobé. Car l'Apôtre dit que *Les voleurs ne posséderont point le Royaume de Dieu.* Ce qui marque que le larcin est de sa nature péché mortel, puisqu'il prive du Royaume du Ciel. Il se peut faire néanmoins qu'il sera excusable à cause de quelque circonstance. Ainsi l'extrême nécessité pourrait excuser un pauvre qui déroberait un pain pour s'empêcher de mourir de faim, s'il n'avait rien trouvé après avoir mendié. Ainsi la bonne intention excuserait celui qui prendrait à un autre son argent ou son épée pour l'empêcher de jouer ou de s'aller battre à dessein néanmoins de les lui rendre. La légèreté de la matière peut encore excuser de péché mortel, comme qui prendrait une aiguille, quelques épingles, une pomme, ou autres choses de peu de valeur, pourvu qu'il n'en voulût pas prendre de plus grand prix. Je ne prétends pas néanmoins excuser ces petits larcins de péché véniel, puisque saint Augustin dans ses *Confessions* s'en accuse, et certainement avec raison, puisque Dieu est offensé par les fautes légères aussi bien que par les grandes, et que les larcins légers disposent aux larcins de conséquence. Car, ainsi que dit le Sage, *Qui ne se fait pas scrupule des petites fautes tombera peu à peu dans de plus grandes.* C'est sans doute ce qu'appréhendait un homme que je connais, qui se promenant dans

un jardin, rencontra par terre une belle poire qu'il ramassa et flaira, et ayant bœni le Créateur qui l'avait produite, il la mit dans sa poche ; mais étant sur le point de sortir du jardin, il eut un tel scrupule de ce qu'il avait fait, qu'il retourna la remettre au même lieu où il l'avait trouvée. Voilà un fort bel exemple, mais il y en a si peu qui l'imitent ; car on ne se fait pas scrupule de prendre une chose de petite valeur. On ne serait pas néanmoins excusé de péché mortel, si on la prenait avec intention de prendre davantage, ou à quelqu'un qui en aurait absolument besoin, comme à un tailleur ses ciseaux, à un cordonnier son aîgne, ou bien encore qui déroberait à un pauvre un seul morceau de pain qu'il aurait pour se nourrir. Que si cela vous semble rude, considérez que le Sauveur estima plus les deux deniers que la bonne veuve offrit au Temple que les grandes offrandes que les riches y faisaient. D'où nous pouvons inférer que le larcin d'une petite chose dont un pauvre est notablement incommodé, passe devant Dieu pour un plus grand péché que celui par lequel on dérobe quelque chose de plus considérable à une personne riche. S'il y a néanmoins quelque chose à prendre, c'est sur les pauvres. On épargne les héritages des riches comme des choses sacrées ; on n'y ose toucher, parce qu'il a de l'argent pour poursuivre en Justice ceux qui lui feraient tort ; mais parce que les pauvres n'ont pas même se plaindre et n'ont ni crédit ni argent pour ouvrir les oreilles des Juges on leur pille jusqu'à ce qu'il leur est nécessaire pour leur petite famille. Cette sorte de larcin crie vengeance devant Dieu, et sa voix est à la fin exaucée de ce Seigneur, qui dit qu'il se lèvera en colère pour venger les pauvres de ceux qui les oppriment. Parlons un peu maintenant des larcins que commettent plusieurs marchands, qui dérobent ou retiennent tantôt un, tantôt deux centimes, les revendeurs et les revendeuses qui prennent toujours quelque chose par-dessus ce qu'ils ont payé, et qui retiennent quelque chose et livrent moins qu'on ne leur a payé ; les tailleurs et les couturières qui retiennent quelque partie de l'étoffe, ou du fil et de la soie qu'on leur a donnés ; les servantes qui n'achètent rien pour leurs maîtresses sans se payer par leurs mains de leurs peines. Ah ! que de larcins ! Ils sont petits, si on les prend chacun en détail ; mais si nous les regardons en gros, certes, ils sont considérables et capables de faire tomber dans le péché mortel : de même ce n'est rien qu'un grain de sable, mais on en peut mettre une si grande quantité dans le navire, qu'elle le fera couler à fond.

Ille réponse. Les femmes qui prennent à leurs maris quelque chose de valeur considérable pour l'employer en vanités pêchent contre ce Commandement.

En effet, comment ne pêcheraient-elles pas, puisqu'elles veulent s'approprier ce dont elles ne sont pas les maîtresses ? Car, s'il ne leur est pas permis, durant la vie de leurs maris, de faire des aumônes considérables sans leur aveu, ni même d'obliger les biens qu'elles ont apportés dans la communauté ou d'en disposer, comment ne seront-elles pas coupables de larcins si, à l'insu de leurs maris, elles osent prendre le bien de la famille pour l'employer au jeu et en friandises ? Celles-là néanmoins qui le prennent pour s'ajuster, se parer et se produire avec plus de pompe dans les compagnies, sont encore incomparablement plus coupables, parce qu'outre le tort qu'elles font à leurs maris, elles font encore un tort insigne à Jésus-Christ, duquel elles ravagent la vigne ; et je ne saurais les mieux comparer qu'aux renards de Samson, qui portèrent le feu par toute la terre des Philistins et brûlèrent toutes leurs moissons. En effet, ces femmes mondaines portent le feu de l'impureté dans toutes les assemblées où elles se rendent, et allument dans les âmes que le Sauveur a achetées au prix de son Sang. Malheur à celles qui font de tels embrasements ! Hélas ! si quelque désespéré met le feu à la maison de son ennemi, la Justice le fait mourir sans miséricorde ; et nous voyons demeurer impunies ces misérables créatures qui, à la vue de tout le monde et même des magistrats, font ce funeste embrasement dont le prophète semblait demander vengeance à Dieu, quand il disait : *Seigneur, ils ont mis le feu à votre Sanctuaire, et profané sur la terre le Tabernacle où votre nom était adoré.* Or cette impunité les rend si insolentes, qu'au lieu d'éteindre l'incendie qu'elles y ont allumé, elles y jettent du bois, inventant de nouvelles modes de se parer, afin de faire un plus grand embrasement dans les cœurs. Mais si la Justice humaine dissimule les maux qu'elles font, la Justice divine les châtie rigoureusement ou en ce monde ou en l'autre.

Ille réponse. Les enfants qui dérobent dans la maison, à l'insu et contre la volonté de leurs parents, commettent cette première espèce de larcin.

Plusieurs enfants se persuadent que ce n'est pas un grand péché de prendre à leurs parents ; néanmoins ils offensent Dieu grièvement, lorsqu'ils dérobent à leurs parents ou de l'argent ou quelque autre chose d'une valeur considérable, surtout si leurs parents ne sont pas des plus à leur aise, et le larcin qu'ils font est plus criminel que s'il était fait à quelque étranger ; comme ils pêchent beaucoup plus grièvement quand ils calomnient leur père ou qu'ils le battent, que s'ils calomniaient ou battaient un autre. C'est pourquoi ils se doivent bien garder de faire ces larcins, quoique les parents ne les mettent pas entre les mains de la Justice. Car si les hommes ne les châtent pas, Dieu en fera assurément la digne punition. Enfin, s'ils prennent l'argent que leurs parents ont dans leur bourse, Dieu permettra qu'un jour leurs enfants leur emporteront celui qu'ils auront dans leurs coffres ; s'ils enlèvent le blé du grenier de leurs parents, leurs enfants leur ôteront un jour le pain qu'ils auront en la main ; et s'ils traitent aujourd'hui leurs parents avec le bâton, ils seront eux-mêmes à l'avenir traités par leurs enfants avec la verge de fer. Si donc ils ont besoin de quelque chose, qu'ils le demandent à

leurs parents avec assurance qu'ils ne seront pas rebutes si leur prière est juste et raisonnable, parce que les pères et les mères ne peuvent se dépouiller de l'amour qu'ils ont pour leurs enfants ni s'empêcher de leur faire du bien. C'est pourquoi le Sauveur dit dans l'Évangile que *Si un enfant demande à son père du pain ou du poisson, son père ne lui donnera pas une pierre et un serpent ; l'amour paternel prévient plutôt les nécessités des enfants qu'il n'attend qu'on les lui représente, ainsi que l'expérience le fait voir pour ce qui est des aliments, des habits, et des autres choses nécessaires dont les parents pourvoient leurs enfants sans attendre qu'ils les demandent. Il est vrai que si les enfants demandent de l'argent pour l'employer au jeu, pour aller au cabaret, et pour choses déraisonnables, les parents leur doivent refuser, de peur de contribuer à leur perdition. Et si les enfants pour ce sujet les dérobent, ils font tort non seulement aux autres enfants, mais encore aux domestiques, qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas payer, parce que sont sur leur impuissance ces larcins ; et ainsi on leur fait tout ensemble perdre une partie de leurs gages et le moyen de gagner leur vie, étant taxés et diffamés comme voleurs ; ce qui oblige les enfants qui en sont cause à leur en faire restitution.*

SECOND POINT

DEMANDE. Qui sont ceux qui transgressent ce septième Commandement par le larcin de la seconde espèce, qui consiste à retenir le bien d'autrui ?

Ille réponse. Les premiers sont ceux qui retiennent le salaire des ouvriers et qui ne payent pas leurs serviteurs ou leurs mercenaires.

C'est un larcin fort commun et un grand abus parmi les personnes de condition qui se persuadent que leurs domestiques leur sont obligés de ce qu'ils les ont soufferts à leur service. Les autres croient qu'il leur est permis de tondre sur toutes choses. Or ils pêchent non seulement en retenant tout ou une partie de leurs gages, mais encore en ne les leur payant pas aussitôt qu'ils leur sont dus et sont coupables de l'un de ces crimes qui crient vengeance devant Dieu. C'est ce que dit saint Jacques : *Voilà que le salaire de ces mercenaires qui ont recueilli vos moissons élève la voix, et leur plainte monte jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées.* Or leur plainte s'adresse à sa Justice, premièrement, parce qu'il est le protecteur des pauvres, et qu'il a pris en main la défense de l'orphelin, et qu'il en est facile ; secondement, parce qu'il est toujours prêt pour les recevoir et les écouter, et exauce même leurs simples desirs ; troisièmement, parce qu'il est Tout-Puissant pour venger et délivrer ces pauvres délaissés de l'oppression des riches et des torts qu'on leur fait ; enfin, parce que c'est Dieu même qui a défendu de retenir le salaire du mercenaire en ces termes : *Le salaire de celui qui aura travaillé pour toi ne demeurera pas entre tes mains jusqu'au lendemain matin.* C'est donc à Dieu proprement que se doivent adresser les pauvres serviteurs et mercenaires, quand on viole à leur préjudice la Loi qu'il a faite en leur faveur. Et remarquez qu'on transgresse la Loi de Dieu même quand on diffère, contre leur volonté, de les payer d'une seule journée jusqu'au lendemain, parce que l'on ne leur offre pas, et que, peut-être, ils n'osent pas la demander. Quel doit donc être le péché de ceux qui retiennent le salaire six mois, un an, et qui leur font faire cent voyages chez eux pour le recouvrer ? tandis que ce pauvre ouvrier, sa femme et ses enfants sont souvent contraints de s'aller coucher sans souper. Il ne faut point douter que Dieu ne venge cette cruauté, aussi bien que l'injustice de ceux qui, ayant promis de payer en argent un mercenaire, le contraignent enfin de prendre en paiement ou du blé, ou quelque autre denrée qu'ils lui survenent ou sur laquelle ils viennent à perdre.

Ille réponse. Pêchent aussi les tailleurs et autres artisans qui retiennent une partie de ce qu'on leur met entre les mains, et ne laissent pas de se faire payer de la façon des choses qu'on leur donne à faire.

Ils pêchent, puisqu'ils prennent ce qui ne leur appartient pas, et ils sont obligés d'en faire restitution. C'est à quoi néanmoins ils ne sont guère disposés ; car il s'en trouve fort peu qui fassent ou qui veuillent faire comme un homme de ma connaissance : Il avait été quelque temps sacristain dans une Eglise Cathédrale, et par humilité s'étant jugé indigne de servir aux ministères de l'Autel, il se retira dans sa maison où il se mit à travailler de ses mains pour gagner sa vie en garnissant des chapeaux, en faisant des boutons, des bourses, et autres semblables choses avec tant de fidélité, qu'un jour un homme en se moquant de lui dit en bonne compagnie : *Que direz-vous de la simplicité de ce bonhomme ?* Je lui donnai dernièrement de l'étoffe et de la soie pour me faire une bourse ; croirez-vous qu'il me rapporta un petit morceau de tafetas et deux aiguilles de soie qu'il avait eus de reste ? C'est ainsi qu'on riait de la fidélité de ce bon artisan que l'on devait plutôt admirer. Je ne doute point qu'elle n'ait été très agréable à la divine majesté, et qu'à l'heure de sa mort il n'ait entendu ces douces paroles : *Sois le bienvenu, ô bon et fidèle serviteur ; parce que tu as été fidèle jusque dans les plus petites choses, je te commettrai sur de beaucoup plus grandes : entres dans la joie de ton Seigneur.* Mais aussi je ne doute point que l'infidélité des autres ne soit désagréable à Dieu et qu'il ne les sépare de la compagnie des autres, les envoyant dans les enfers ; car, dit l'Apôtre, *Quelle part a le Fidèle avec l'Infidèle.*

Ille réponse. Pêchent encore ceux qui ne payent pas aux rois et aux seigneurs les taxes, les impôts et les tributs ordinaires.

Ceux-là commettent un larcin, parce qu'ils retiennent ce qui est légitimement dû aux princes, ainsi que le Sauveur le déclara Lui-même lorsqu'étant interrogé s'il fallait payer le tribut à César, il répondit : *Rendez à César ce qui appartient à César.* Et il voulut pratiquer ce qu'il

avait enseigné, puis que quand on vint demander à saint Pierre qui Le suivait un certain droit pour le prince, il dit à cet Apôtre : *Jetez votre ligne en la mer, et ouvrant la bouche du premier poisson que vous prendrez, vous y trouverez une pièce d'argent avec laquelle vous paierez pour Moi et pour vous.* On dira que les princes n'ont pas besoin de toutes ces contributions. Mais cette excuse n'est pas valable, puisque l'Apôtre dit en termes clairs : *Rendez à chacun ce que vous lui devez, le tribut à ceux à qui il est dû, l'impôt à ceux à qui il appartient, le respect et l'honneur à ceux à qui vous êtes obligés de le rendre ; enfin, ne devez rien à personne sans le lui payer exactement.* On dira que les taxes sont trop élevées et les impositions injustes. Mais ce n'est pas aux sujets à examiner ces choses ; c'est aux princes à en répondre à Dieu et aux sujets à obéir à leurs ordres. Il faut donc payer les tributs aux souverains : la raison le veut et la justice l'exige, puisque ce sont eux qui ont soin de nous faire administrer la Justice et de nous protéger contre les ennemis. Si nous refusons de leur payer ce que nous leur devons, ils ont moyen de nous y contraindre ; car *C'est sans raison qu'ils portent la glaive,* dit l'Apôtre, et ils ont nos biens et nos vies entre leurs mains.

Ille réponse. Pêchent encore ce même Commandement ceux qui diffèrent de payer leurs dettes, lorsqu'ils ont le moyen d'y satisfaire.

Ils font la même injustice à leurs créanciers que s'ils leur dérobaient ce qu'ils leur retiennent. Ainsi pêche celui qui par malice ne rend pas en temps et lieu l'argent, ou quelque autre chose qu'on lui a prêtée ; et quand le créancier en souffre quelque perte, outre l'offense de Dieu que le débiteur commet, il est encore obligé à réparer tout le dommage. Jugez maintenant de la quelle doit être l'injustice de ceux qui relient leurs dettes ou qui font banqueroute pour n'être point contraints de payer, ou qui, avant de leur donner un sou, chicanent leurs créanciers et leur font dépenser en procès plus qu'il leur est dû. Car si l'Apôtre nous défend de *Rendre mal pour mal ;* au contraire, s'il nous commande de *Rendre toujours le bien pour le mal,* entez, si ceux qui rendent mal pour mal ne peuvent attendre qu'un châtement très rude, parce qu'ils entreprennent sur l'autorité de Dieu qui, sur toutes choses, s'est réservé la vengeance, combien plus rigoureusement seront châtiés ceux qui rendent du mal et causent du dommage à ceux qui leur ont fait du bien en leur rendant leur dette, ou un plaisir très sensible en refusant de la leur payer ! Ce déplaisir est plus grand qu'il ne semble, ainsi que je le reconnus dernièrement en un homme qui se plaignait à moi de ce qu'un méchant homme lui avait remis sa dette, et me disait qu'il n'était pas tant affligé pour la perte de l'argent que pour l'affront qu'il lui faisait en le faisant ainsi passer par un homme de mauvaise foi et qui voulait avoir ce qui de lui était pas dû.

Ille réponse. Pêchent aussi ceux qui trouvent quelque chose perdue ou égarée, se l'approprient ou négligent de la rendre à celui à laquelle appartient aussitôt qu'ils le peuvent.

Ceux-là sont coupables, puisqu'ils retiennent injustement le bien d'autrui, ce qui fait que saint Augustin dit : *Si vous n'avez pas perdu ce que vous avez trouvé, vous l'avez dérobé.* Quant donc nous avons trouvé quelque chose et que nous ne savons pas à qui elle appartient, nous devons nous en informer et faire nos diligences sans faute pour le savoir. Que si après cela nous n'en pouvons tirer aucune connaissance, alors, avec le conseil de notre Père spirituel, nous devons donner aux pauvres la chose que nous avons trouvée ; ainsi nous la rendons en quelque façon à son maître, puisque le mérite de cette aumône retourne à son profit. Certainement ceux-là se trompent qui, ayant trouvé de l'argent ou quelque autre chose de prix, se réjouissent et disent en eux-mêmes : *J'ai trouvé ma fortune, voici de quoi me retirer de la misère et vivre à mon aise.* Car ils ne font pas réflexion que Dieu a permis qu'ils aient fait cette rencontre pour les éprouver plutôt que pour les enrichir, de même que les malfaiteurs saisissent quelquefois à l'écart quelque pièce d'argent ou d'or, pour éprouver la fidélité de leurs domestiques qui, s'ils sont fidèles, n'y touchent point, mais s'ils la ramassent, ils la rendent aussitôt à leur maître. C'est ainsi qu'il faut faire et que le pratiqua saint Antoine. Il rencontra un jour dans le désert un plat d'argent ; il le considéra, et ayant fait réflexion que ce ne pouvait pas être une chose perdue, puisque ce lieu n'était pas un lieu de passage, et que celui qui l'aurait perdu aurait pu l'y retrouver aisément, il conclut que le démon lui avait tendu ce piège pour l' tenter de convoitise. Cette pensée le fit passer outre sans y toucher. Une autre fois, ayant rencontré une grande masse d'or, il s'enfuit rapidement de ce lieu. Or, si nous sentons de la difficulté à restituer ce que nous avons trouvé, pensons au regret qu'en a celui qui l'a perdu. Nous le pouvons connaître par l'affliction qu'eut cette femme dont il est parlé dans l'Évangile, qui, de dix drachmes ou perle qu'elle avait perdue, cette considération suffira pour nous exciter à rendre au prochain ce qu'il aura perdu, afin de le consoler.

Ille réponse. On pêche quand on reçoit quelque chose de ceux qui donnent à l'insu des personnes à qui ils dépendent.

C'est un grand abus de plusieurs qui, non seulement ne s'en font point de scrupule, mais encore qui font comme un métier de cajoler une femme pour l'obliger à dérober à son mari des choses assez considérables ; des enfants pour leur apporter tout ce qu'ils pourront attrapper de la maison paternelle ; un serviteur, une servante, pour leur faire donner tantôt du sel, tantôt du phosphate, tantôt de la farine, tantôt du charbon, enfin, tout ce qu'elles pourront prendre dans la maison de leur maître. Il y en a qui font la même chose à l'endroit des Religieux et des Religieuses. Or les femmes, les enfants de famille, les serviteurs, les Religieux n'ayant pas le pouvoir de disposer des choses qu'ils donnent, tous ceux qui reçoivent

d'eux quelque chose sont obligés de la rendre ou bien ils commettent un larcin en retenant le bien d'autrui. Il est vrai que la chose pourrait être d'un si petit prix, qu'on pourrait la recevoir et même la retenir sans s'en faire scrupule, surtout si l'on croyait probablement que ceux de qui ces gens-là dépendent n'en seraient pas fâchés s'ils venaient à le savoir : mais les plus criminels de tous sont ces cajoleurs et cajoleuses qui sont cause de mille larcins, et qui subsistent toujours par ce moyen dans leur humeur saïnée.

VIIe nérose. Pèchent aussi ceux qui contraignent les pauvres et qui, sans nécessité, demandent et reçoivent l'aumône.

C'est ainsi que pêchent ces vagabonds qui vont demander l'aumône, quoiqu'ils soient forts et robustes, parce qu'ils dérobent ainsi et retiennent injustement ce qu'on aurait donné aux véritables pauvres : d'où il s'ensuit qu'ils sont obligés de leur restituer, outre qu'ils joignent le mensonge au larcin, et que, contre l'ordonnance de Dieu qui a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son visage, ils veulent vivre sans travailler et faire bonne chère du labeur d'autrui. L'Apôtre, ne pouvant souffrir cette vie fainéante, dit que *Celui qui ne veut point travailler ne doit point manger*. Et cela est juste, parce que *L'homme, dit Job, est sur la terre pour travailler, de même que l'oiseau pour voler*. Celui donc qui ne veut point se servir de ses forces pour gagner sa vie est indigne du pain qu'il mange. C'est pourquoi j'approuve tout à fait ce qu'on pratique dans cette ville d'Avignon, où l'on ne laisse entrer aucun de ces vagabonds ; car, par ce moyen les aumônes des personnes charitables sont employées à l'entretien des véritables pauvres qui, étant dans l'impuissance de gagner leur vie, sont nourris dans la maison de la Charité, ou de l'aumône générale qu'elle fait. C'est là le vrai moyen de retrancher l'abus qu'on voit ailleurs, où bien souvent les faux pauvres font bonne chère, tandis que les pauvres honteux meurent de faim ou vivent misérablement, ainsi qu'il a été dit, il n'y a pas longtemps, à une femme que j'ai vue qui, n'osant pas mendier, devient tellement exténuée faute de manger, qu'enfin ayant été contrainte de découvrir sa nécessité, elle ne put jamais avaler un seul morceau de ce qu'on lui porta, et ainsi elle mourut. Oh ! que les habitants de cette ville, qui ont de la tendresse pour les pauvres, ont un grand sujet de vivre en repos puisque, par l'établissement de l'aumône générale, ils sont assurés qu'aucun des nécessiteux n'y peut mourir de faim ; et qu'ils doivent avoir de consolation de voir parmi eux accompli ce Commandement de Dieu : *Vous ne souffrirez point qu'il y ait parmi vous personne qui soit contraint de mendier*.

VIIIe nérose. Les Ecclésiastiques qui n'emploient pas les revenus de leurs bénéfices selon les intentions de l'Eglise se rendent encore coupables de cette sorte de larcin.

Il serait à souhaiter que l'Eglise vit régner aujourd'hui parmi ces ministres la même fidélité qu'elle trouvait dans les premiers, qui ne prenaient de ses biens que ce qu'il en fallait pour leur subsistance, et qui distribuait tout le reste aux pauvres ; mais depuis que l'avarice s'est glissée jusque dans le Sanctuaire, parmi ce grand nombre qu'elle a de dispensateurs de ses revenus, on est bien en peine d'en trouver un qui les emploie fidèlement. Car on peut dire que ceux-là sont des dispensateurs infidèles, premièrement, qui dissipent le patrimoine de Jésus-Christ en des choses illicites à un Ecclésiastique, comme au jeu, en festins, en chevaux, en chiens et en vanités, parce qu'ils dérobent ainsi le bien des nécessiteux. Voici ce qu'en dit saint Bernard : *Les revenus des églises sont le patrimoine des pauvres, et ce n'est pas sans une injustice cruelle et sacrilège que ceux qui en sont les économes et les administrateurs plutôt que les propriétaires leur dérobent ce qu'ils s'en approprient, outre ce qu'il leur est nécessaire pour se nourrir et se vêtir*. Saint Ambroise a le même sentiment. *Le pain, dit-il, que vous avez dans vos armoires est le pain de ces pauvres qui n'en ont point pour vivre ; ces habits inutiles qui sont dans vos coffres sont à ceux qui n'en ont point pour se couvrir ; et cet argent que vous tenez enfoui sous la terre appartient à ces misérables qui n'ont pas de quoi se délivrer des poursuites d'un créancier qui les tourmente, ou racheter leur liberté d'un barbare qui les fait mourir en prison*. Et un autre, parlant des Ecclésiastiques, dit fort judicieusement : *Les Prêtres doivent considérer leur Bréviaire comme leur Epouse, chérir les livres de la Sainte-Ecriture comme leurs enfants, et tenir les pauvres et l'Eglise pour leurs héritiers*. Ils ne peuvent donc s'enrichir, ni enrichir leurs parents des biens du Crucifix ; mais ils se doivent contenter de ce qu'il faut pour leur entretien honnête et raisonnable, pour vivre ecclésiastiquement et comme il convient aux ministres de Jésus-Christ pauvre, et pour avoir simplement de quoi vivre et se vêtir, et rien de plus, comme dit l'Apôtre ; d'où saint Bernard conclut que *Ceux qui en prennent plus que l'Apôtre n'ordonne ou ne permet commettent un larcin qui tient de la cruauté et du sacrilège*. Secondement, nous pouvons mettre au même rang tous les Ecclésiastiques, soit Prêtres ou non, soit Religieux ou Bénédictiens, qui ne s'acquittent pas des fondations, qui ne disent pas les Messes et ne font pas les autres services auxquels ils sont obligés suivant cette maxime si ordinaire : *Le Bénéfice est donné pour s'acquitter de l'Office*. Et de fait, l'Eglise ne donne jamais le droit de recevoir les revenus de quelque Eglise particulière, qu'à condition que celui qui les recevra s'acquittera de certaines obligations attachées à cette Eglise ; de sorte que celui qui ne s'en acquitte pas perd le droit qu'il avait d'en recevoir le revenu. Mais ce n'est pas là toute l'injustice qu'ils commettent. Car lorsqu'ils ne font pas les services auxquels ils sont obligés et qu'ils ne disent pas les Messes, ils privent la très-sainte Trinité autant qu'il est en eux, dit le vénérable Bède, de l'honneur et de la gloire qu'elle en recevrait, les Anges du grand sujet de leur ré-

jouissance, les pêcheurs du pardon de leurs péchés, les Justes de secours, les âmes du Purgatoire du rafraîchissement qu'elles auraient eu, l'Eglise des faveurs divines, et eux-mêmes du remède de leurs faiblesses. Voilà une partie des injustices que commettent ceux qui ne considèrent que le revenu des Bénéfices et non pas les charges, quoique le Sauveur ait déclaré combien Il prétend que ses Ministres soient éloignés de l'esprit d'avarice, puisqu'Il leur a dit à tous en la personne de ses Apôtres : *Ne vous attachez point à l'or ni à l'argent, et n'en portez point sur vous*. Et, certes, c'est avec juste raison, parce que l'attachement à l'argent est plutôt un sujet de tentation pour les prêtres qu'un sujet de consolation, et la cause de leur damnation que de leur salut, ainsi qu'on l'a vu en Judas. Enfin, on peut mettre encore en ce rang ceux qui obtiennent des Bénéfices par la simonie, parce qu'ils retiennent injustement des revenus qui ne leur appartiennent par aucun titre légitime. Ils sont donc des larrons, et c'est le Sauveur Lui-même qui les appelle ainsi : *Celui qui n'entre pas, dit-il, par la porte dans le bercail des brebis, mais qui s'y glisse ou qui monte par ailleurs, est un voleur et un larron*.

IXe nérose. Tous ceux qui recèlent les choses dérobées ou qui les achètent sont coupables de larcin.

On sait assez que les recéleurs trompent au larcin, puisqu'ils retiennent chez eux le bien d'autrui contre sa volonté, et l'on dit ordinairement qu'ils font autant de mal que s'ils dérobaient eux-mêmes, et peut-être plus, parce que, s'il n'y avait point de recéleurs, il n'y aurait point de voleurs. Mais ceux qui achètent les choses dérobées ne sont pas moins coupables, et l'on peut dire qu'en faisant ce trafic, ils achètent leur damnation, qui est en quelque façon inévitable. Car, en premier lieu, il y a fort peu d'espérance qu'ils se résolvent jamais à restituer une chose qui leur a coûté de l'argent ; ils ne voudront pas perdre le prix qu'ils en ont donné, et néanmoins la maître de la chose qu'ils ont achetée n'est pas obligé de la leur rendre. D'ailleurs, en achetant le fruit du larcin ils font un double mal : le premier est qu'ils achètent une chose qui n'appartient pas à celui qui la leur vend ; l'autre est qu'ils sont cause que le larcin continue dans ses larcins, ce qu'il ne ferait pas peut-être s'il ne se trouvait personne qui voulait acheter de lui ce qu'il a dérobé. D'où il s'ensuit qu'ils sont coupables de tous les larcins qu'il commet, et qu'ils sont eux-mêmes en état de damnation. Car si, pour être sauvés, nous sommes obligés de faire la correction à notre prochain quand nous savons qu'il pêche, de délivrer les prisonniers et racheter les esclaves quand nous le pouvons, quelle espérance de salut peuvent avoir ceux qui achètent les choses dérobées, puisqu'au lieu de corriger le larcin qui les leur vend, ils lui donnent occasion de persévérer en son péché, et souvent même ils l'y encouragent ; et puisqu'au lieu de s'employer charitablement à les retirer des fers de Satan, ils le rendent plus esclave qu'il n'était ? De plus outre le risque qu'ils courent de perdre leur âme, ils se mettent en danger d'être traités comme des voleurs, c'est-à-dire, de perdre l'honneur et la vie.

EXEMPLE

Jean Moschus raconte qu'un jeune homme ayant appris qu'on avait enterré la fille d'un riche bourgeois, et que, suivant la coutume du pays, on l'avait parée de riches et précieux habits, résolut de s'approprier ses dépouilles. Pour cet effet, il alla de nuit à son tombeau qui était hors de la ville, et l'ayant ouvert, il entra dedans et déposa le corps mort jusqu'à la chemise, tout joyeux d'avoir fait un riche butin. Il allait se retirer lorsque la fille défunte se leva, et le saisissant de la main, elle lui dit : Méchant et malheureux homme, n'as-tu point de honte de m'avoir mise en cet état ? Ne crains-tu point la Justice de Dieu ? Ne devais-tu pas, étant Chrétien, avoir plus de retenue que de toucher imprudemment le corps d'une personne de mon sexe ? Que répondras-tu à Jésus-Christ quand Il te reprochera le crime que tu viens de commettre, et qu'il te demandera raison de l'outrage que tu as fait à mon corps ? Je n'ai jamais permis durant ma vie qu'aucun homme étranger ait vu seulement ma face ; et maintenant tu m'as exposée toute nue devant les yeux, après avoir violé mon sépulcre. Il faut que la mort répare l'injure que tu m'as faite. Ce misérable fut si troublé de ce qu'il voyait et entendait, qu'il lui dit tout tremblant d'effroi : Donnez-moi la liberté de m'en aller d'ici, je vous en conjure, et je vous promets que jamais je ne ferai aucune action semblable ; au contraire, je me convertirai et serai pénitent. — Non, non, dit la morte, tu es entré de ta propre volonté dans mon tombeau, tu n'en sortiras que de la mienne ; et je veux que tu y demeures avec moi et que tu y meures, non d'une mort subite, mais lente, et après avoir souffert durant plusieurs jours les plus cruels tourments. A ces paroles, ce misérable se mit à pleurer et à gémir ; il la pria et la conjura pour l'amour de Dieu de le laisser en liberté, lui promettant qu'à l'avenir il changerait entièrement de vie ; enfin, après beaucoup de protestations, elle lui dit : Si tu me veux promettre de renoncer entièrement au monde dès cette heure même, et d'entrer en Religion pour y faire pénitence toute ta vie, je te laisserai aller. — Je vous jure, lui répondit-il, et je prends Dieu à témoin que j'irai de ce pas tout droit au Monastère sans retourner chez moi. Alors la défunte lui dit : Couvre donc mon corps de ses habits et laisse-le comme tu l'as trouvé. Il le fit, et elle se remit en la même posture qu'elle était auparavant, et le larcin converti s'en alla accomplir sa promesse. Jugez de là combien le larcin déplaît à Dieu, puisque même Il ressuscite les morts pour le venger. Jugez combien rigoureusement Il doit punir les larcins en l'autre monde, quelle honte et quelle juste crainte ils auront à la mort, et quand au jour du Jugement, ceux à qui ils auront fait tort les accuseront, et que les démons n'attendront que la terrible sen-

tence de Jésus-Christ pour les précipiter pour toute l'éternité dans les enfers. Enfin, admirez les moyens extraordinaires dont la bonté de Dieu se sert quand Il veut convertir un pécheur, puisque le crime de celui-ci fut l'occasion de son salut.

Instructions familières, par le vénérable Père CÉSAR DE BUS.

4 vol. in-12..... \$1.50

UNE PAGE D'HISTOIRE

" Ne permettons à aucun événement, à aucune souffrance de ridier le surface de notre âme."
MOR D'OUTREMER.

De tous les grands seigneurs de son temps, Henri II, duc de Montmorency, fut le plus aimable et le plus aimé.

Henri IV, qui avait voulu être son parrain, ne l'appelaient que *son fils* et lui donna toutes les marques de la plus constante affection. A l'âge de dix-sept ans il était amiral, à trente-quatre ans maréchal de France. Joignant à la valeur la plus brillante le nom le plus français, les formes les plus attachantes, le caractère le plus généreux, il était l'idole de la cour et des provinces, du peuple et de l'armée. Dans une expédition maritime contre les protestants, il abandonna pour plus de cent mille écus de munitions qui lui appartenaient comme amiral, somme qui, à cette époque, représentait le triple d'aujourd'hui : " Je ne suis pas venu ici, dit-il noblement, pour gagner de l'argent, mais pour acquérir de la gloire. " Une méintelligence dont gémissait tout le royaume existait entre la reine-mère, le roi et son frère Gaston d'Orléans ; Montmorency crut qu'en abattant Richelieu il rétablirait la concorde. Le Languedoc se souleva à sa voix ; il combat de sa personne ; mais vaincu à Castelnaudary, en 1632, il tomba vivant entre les mains de son ennemi, qui lui fit faire son procès à Toulouse et l'envoya au supplice.

Il est peu d'événements de cette difficile époque de nos annales qui aient excité à un aussi haut point l'intérêt public. On devrait avidement les détails de la procédure, de la sentence, de l'exécution ; toute la France semblait suspendue aux lèvres des juges qui condamnaient, puis à celles du roi, qui pouvait, qu'il devait faire grâce et qui aurait fait grâce sans Richelieu. Le ministre n'eut garde d'alimenter en ce point la pitié générale, qui se tournait en indignation contre lui. Aussi les monuments historiques à cet endroit sont-ils assez peu nombreux. L'un d'eux, le plus précieux certainement, nous est tombé entre les mains. Tel a été pour nous le douloureux attachement de ces pages que nous avons résolu de les tirer de l'oubli où leur rareté les a fait arriver, et d'en faire jouir d'abord nos bienveillants et religieux lecteurs. Ils y trouveront un sujet d'édification singulière, et ils se livreront d'autant plus doucement à cette impression que l'auteur est le confesseur même du condamné, le Père Arnoux, jésuite, qui fut aussi confesseur de Louis XIII. Arnoux, que Richelieu n'a pas manqué de maltraiter dans ses *Mémoires*, ne devait pas signer son œuvre, la prudence le lui interdisait. L'écrit parut en 1632, l'année même de l'exécution, sans nom d'imprimeur et sans date. Voici ce curieux travail dans ce qu'il a de plus touchant.

HISTOIRE VÉRITABLE DE TOUT CE QUI S'EST FAIT ET PASSÉ DANS LA VILLE DE TOULOUSE EN LA MORT DE M. DE MONTMORENCY.

" Le vingt-septième jour d'octobre, M. de Montmorency arriva sur le midi à Toulouse, conduit par M. le maréchal de Brézé, qui le livra dans la maison de ville, au sieur Delaunay, lieutenant des gardes du corps. Le carrosse dans lequel on le menait était environné de mousquetaires à cheval et de deux ou trois cents maîtres armés de toutes pièces. Les rues et places publiques qui sont depuis la porte où il entra jusques au lieu où on le mena étaient bordées de gens de guerre, et en deux autres places il y avait des corps de garde que l'on avait commencé d'y mettre dès le vingt-deuxième, que le roi commanda aux capitouls de donner les clés des portes de la ville aux capitaines des gardes.

" Deux heures après qu'il y fut arrivé, messieurs du parlement, s'étant assemblés, députèrent des conseillers de la grand'chambre pour l'aller trouver, tant pour lui donner lecture de la commission que le parlement avait instruite et par faire son procès que pour commencer son interrogatoire.

" Etant les deux commissaires dans une des chambres de l'hôtel de ville, ils demandèrent M. de Montmorency, qui, après avoir ouï lire par le greffier leur commission, répondit que *bien que, pour le rang qu'il tenait en France, il ne dit être jugé que dedans et par le parlement de Paris, qu'il est la seule Cour des pairs, son affaire néanmoins était d'une telle conséquence que, s'il ne plaisait au roi d'entendre sur lui les fruits de sa miséricorde, il n'y avait point de juge qui n'eût pouvoir de le condamner ; que toutefois il était fort content que messieurs du parlement de Toulouse*

fussent commis pour ses juges ; qu'il les avait toujours fort honorés et les estimait fort gens de bien.

" Les sieurs commissaires s'assirent au bout d'une table et firent asscoir le dit sieur duc à main gauche. Ils commencèrent à l'interroger sur les charges et informations, et, sur quelques dénégations, lui furent présentés sept témoins, savoir trois capitaines du régiment des gardes, un lieutenant, deux sergents et un nommé Guilleminet, greffier des états de la province du Languedoc. Les témoins venaient déposer contre lui, la table entre deux. Il demeura d'accord et avoua tout ce que les officiers du régiment des gardes avaient déposé contre lui sur la journée de Castelnaudary.

" Ils lui demandèrent aussi s'il n'était pas vrai qu'il eût signé les délibérations de l'assemblée du Languedoc, du vingt-deuxième jour de juillet, dans laquelle on avait délibéré d'appeler M. le duc d'Orléans avec promesse de lui fournir argent (qui se devait lever sur le peuple) pour l'entretien de son armée, et de ne se jamais séparer de ses intérêts. Il nia qu'il eût signé cette résolution ; et le greffier Guilleminet lui ayant été confronté, il se mit en grande colère contre lui, l'appellant faussaire et lui disant qu'il avait supposé son seing.

" Le vingt-huitième du dit mois, tous les seigneurs qui étaient à la cour s'occupèrent à faire des prières à Dieu et au roi pour obtenir la grâce de M. de Montmorency, particulièrement M. le cardinal de La Valette, le nonce du Pape, le duc de Choivreux, le duc d'Epornon, et supplièrent Sa Majesté. Quelques-uns même d'entre eux se mêlèrent à la procession des pénitents bleus, qui allèrent visiter dans Saint-Sernin les corps de saint Simon et saint Jude, dont on faisait la fête Le même jour, Mme la Princesse, qui avait reculé de Clusel à Saint-Jorry, alla faire ses dévotions à la chapelle de Notre-Dame de Bruyère, et les uns et les autres prièrent à l'intention de celui dont la vie était sur le tapis.

" Le matin de ce même jour, M. de Montmorency demanda le père Arnoux, duquel il désirait ouïr la messe. Ce Père l'étant venu trouver, il lui dit qu'il avait désiré sa communication pour se bien disposer à mourir, et que son intention était de commencer par une confession générale, à laquelle il employa la journée et la suivante tout entière.

" Le même jour, M. le garde des sceaux, accompagné de son maître des requêtes, alla au Parlement : MM. de la cour députèrent de leur corps un président et deux conseillers pour l'aller recevoir et lui faire les compliments ordinaires. Il fut reçu par eux à la porte de la grande audience, en laquelle les chambres s'étaient assemblées. Avant pris la place qui lui avait été préparée et fait quelque discours sur le sujet pour lequel il s'était transporté en ce lieu-là, le procès qui avait été instruit fut mis sur le bureau pour la première fois.

" Sur les neuf heures du soir, un gentilhomme envoyé de la part de Monsieur au roi se jeta par trois fois à ses pieds pour lui demander la grâce de M. de Montmorency ; Sa Majesté lui fit réponse que l'affaire était entre les mains du Parlement.

" La nuit du 29 au 30, les compagnies du régiment des gardes qui étaient demeurées aux environs de la ville entrèrent dedans et se mirent en ordre dans les places et aux avenues de la dite ville. Outre le nombre qui était déjà entré dès le 22, tout cela pouvait faire ensemble environ douze cents hommes. Les gardes du corps eurent commandement de se saisir de toutes les avenues du palais en même temps.

" Le trentième, sur les deux heures du matin, on entendit battre le tambour de tous côtés, depuis le palais jusque à la Maison de Ville.

" Sur les sept à huit heures du matin, le sieur comte de Charlus reçut commandement de la part du roi de se transporter en la dite Maison de Ville et de prendre M. de Montmorency pour le conduire au palais dans son carrosse. Après quelques entretiens, le dit sieur de Charlus lui dit qu'il avait le matin reçu commandement de la part du roi de le conduire au palais, suivant lequel il le fit monter en son carrosse, dont les portières étaient bordées par les gardes écossaises de Sa Majesté, et le mena de la sorte jusqu'à la chambre des manteaux, où il alla attendre jusques à ce qu'il sortit. Les chambres s'étaient encore assemblées dans la salle de l'audience comme la première fois. Là il fut mis sur la sellette, qui était placée au milieu du parquet et extrêmement élevée, en telle sorte qu'elle égalait presque la hauteur des sièges des juges.

" Alors M. le garde des sceaux, qui avait déjà pris sa place, l'interrogea à la manière accoutumée : Qui il était, comment il s'appelait, quel âge il avait, s'il était marié et s'il avait des enfants ; ensuite, s'il n'avait pas signé la délibération de l'assemblée des états du Languedoc, qu'il avait convoqués à Pézenas. Il répondit qu'après y avoir songé il se souvenait l'avoir signée. — Interrogé s'il n'était pas véritable qu'il eût appelé et fait entrer M. le duc d'Orléans dans son gouvernement, il répondit que non, ajoutant que Monsieur étant entré dans le royaume, les états de la province du haut et bas Languedoc l'avaient supplié de prendre la protection de leurs privilèges. — Interrogé si ce n'était pas Monsieur qui l'avait invité à prendre les armes, il dit que quant à lui il ne voulait point trouver d'excuses sur la personne de Monsieur. — Interrogé qui l'aurait donc obligé à faire ce qu'il avait fait, il répondit que c'était son malheur et son mauvais conseil. — Interrogé du nom et des qualités de ceux qui l'avaient suivi au combat, il répondit qu'il était demeuré d'accord avec tous les témoins qui lui avaient été présentés de ce qui s'était passé sur cet article. — Interrogé s'il avait eu intelligence avec les étrangers qui s'étaient acheminés sur la frontière, jusque dans le comté de Roussillon, il nia absolument et soutint qu'il n'avait jamais eu aucune intelligence avec les étrangers pour nuire en quelque façon que ce fût à l'Etat.

" Il était assis sur la sellette, la tête nue, sans être lié ni pieds ni mains, quoique l'usage du parlement de Toulouse soit contraire à cela, et qu'il n'y paraisse aucun criminel sur la sellette, qu'il n'ait les fers aux pieds.

" Après toutes ces demandes et réponses, M. le garde des sceaux l'interrogea de chef s'il ne reconnaissait pas avoir extrêmement failli contre l'obéissance et la fidélité qu'il devait naturellement au roi, et s'il ne méritait pas que pour la réparation de ses crimes la justice le condamnât à mort. Il répondit que, pour les fautes qu'il avait commises envers Dieu et son roi, comme pécheur qu'il était, il méritait la mort au delà de tout ce qu'on pourrait dire.

" Etant sorti de la dite chambre, il demanda de rentrer pour un peu temps et de parler à la Cour. Etant entré, il s'excusa de ce qu'il s'était mis en colère contre le greffier Guilleminet à la première interrogation qu'on lui avait faite, confessant que la vérité était telle, qu'il l'avait obligé de signer sa délibération contre son assentiment.

" Après toutes ces procédures, il fut ramené par le comte de Charlus dans l'Hôtel de Ville, avec le même ordre qu'il en était sorti le matin. Deux heures après, M. le cardinal de La Valette, qui avait employé toute la matinée en dévotion, à l'intention du dit sieur de Montmorency pendant qu'il était devant les juges, pour n'oublier aucun office d'un parfait ami comme il lui était, fut le visiter par permission du roi. Ils furent une bonne heure et demie ensemble et ne se séparèrent qu'avec une abondance de soupirs et de larmes..... La nuit étant venue, M. de Montmorency se fit donner une plume et du papier pour écrire à Mme de Montmorency, sa femme, la lettre qui suit : *Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec la même affection qui a toujours été entre nous. Je vous conjure, pour le repos de mon âme et par Celui qui j'espère voir bientôt par sa miséricorde dans le ciel, de modérer votre ressentiment. J'ai reçu tant de grâces de mon doux Sauveur, que vous avez tout sujet d'en recevoir une grande consolation. Adieu encore une fois.*

" Il écrivit encore deux lettres, l'une à Mme la Princesse, l'autre à M. le cardinal de La Valette. Le lendemain, les Chambres se rassemblèrent ; M. le garde des sceaux y présida. L'on entra aux opinions. Le doyen de la Grand'Chambre fut le premier qui opina à la mort, après avoir allégué tout ce que le droit romain et le droit français ordonnent sur tels crimes de lèse-majesté.

" Le reste de l'assemblée suivit du bonnet, sans dire autre chose. M. le garde des sceaux fut de même avis, suivant lequel il fit dresser l'arrêt qu'il signa avant de sortir de la chambre. Après ce-a, le Parlement commit quelques-uns d'entre eux pour aller donner avis au roi de la teneur de l'arrêt ; et, comme il portait que l'exécution en devait être faite en la place publique des Salins et que ses biens étaient confisqués au roi. Sa Majesté donna une lettre du grand-sceau qui changeait le lieu de l'exécution et ordonnait qu'elle se ferait à huis clos dans la cour de la Maison de Ville.

" Le comte de Charlus, qui fut chargé de faire entendre à M. de Montmorency le contenu de cette lettre, eut aussi commandement de lui demander l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal de France. Il rendit l'un et l'autre. Il pria pareillement le sieur de Saint-Preuil de demander au roi pardon de sa part et d'offrir à M. le cardinal de Richelieu un tableau de saint François, pour marque qu'il mourait son très affectionné serviteur. Sur le midi de la même journée, les deux commissaires et le greffier criminel furent dans la chapelle de l'Hôtel de Ville où ils firent venir le dit sieur de Montmorency, lequel se mit à genoux auprès de l'autel, ayant les yeux fixés sur un crucifix grand comme le naturel, qui est peint dans cette chapelle. Là il entendit prononcer son arrêt ; puis, s'étant levé, il dit tout haut à la compagnie : *Je vous supplie, Messieurs, de prier Dieu qu'il me fasse la grâce de souffrir chrétiennement l'exécution de ce qu'on vient de lire.* Cela fait, les commissaires le laissèrent entre les mains du Père Arnoux, et l'un d'entre eux lui dit : Monsieur, nous allons faire ce que vous nous avez commandé, et nous prions Dieu qu'il vous console. Etant demeuré de la sorte dans la dite chapelle avec les Pères de la même société, il haussa tout à coup les yeux vers le crucifix, et puis, les baissant en un instant sur ses habits qui étaient fort beaux ce jour-là, il jeta sa robe de chambre par terre et dit : *Oserais-je bien, étant criminel comme je suis, aller à la mort vêtu avec vanité, cependant que mon Sauveur innocent meurt tout nu en la croix ? Mon père,* ajouta-t-il au Père Arnoux, *il faut que je me mette nu en chemise, pour faire amende honorable devant Dieu pour les grandes fautes que j'ai commises contre lui.....*

" Il employa tout le temps qu'il eut, depuis midi jusques à deux heures, à faire des actes de résignation à la volonté de Dieu, d'humilité et de contrition, baisant sans cesse un crucifix qu'il avait dans ses mains. Il demanda : *A quelle heure faut-il mourir ?* On lui répondit que l'ordre portait que ce serait sur les cinq heures. Il ajouta : *Ne pourrais-je pas mourir plus tôt et environ l'heure que Jésus-Christ mourut en la croix ?* Et cela lui étant laissé à son choix : *Mourons donc ! que l'on me coupe les cheveux et qu'on me déshabille !* Puis, se tournant vers le Père Arnoux, il le pria de faire tenir les lettres qu'il avait écrites la nuit précédente et de donner un reliquaire qu'il portait à Mme la Princesse, sa sœur, et à Mlle de Bourbon, sa nièce, une bague.

" En même temps il ôta son pourpoint, et son chirurgien lui fit les cheveux. Il se mit en caléçon, et après les deux heures il demanda encore une fois si tout était prêt. Lui ayant été répondu que toutes choses étaient préparées : *Allons donc,* dit-il ; et sur ce mot il traversa une allée qui le conduisait dans la cour de l'Hôtel de Ville, où il

rencontra les officiers des gardes, sur les passages, qui le saluèrent.....

" Ce n'est plus un guerrier qui marche à la mort, c'est un pénitent qui monte au ciel !

" Ayant passé l'allée il trouva tout à l'entrée de la cour un échafaud de quatre pieds de hauteur, sur lequel il monta, accompagné du Père Arnoux et suivi de son chirurgien. Il salua la compagnie, où étaient le greffier du Parlement, le grand prévôt et les gardes, les capitouls et officiers du corps de ville, qui avaient eu commandement de s'y trouver, et leur dit : *Je vous prie de témoigner au roi que je meurs son très humble sujet et avec un regret extrême de l'avoir offensé, que je lui demande pardon, et de même à toute la compagnie.*

" Il demanda ensuite où était l'exécuteur, qui ne l'avait point encore approché, et le voyant, il lui dit : *Mon ami, lie-moi, bande-moi les yeux, et fais promptement ton office.* On lui dit s'il voulait qu'il ne serait point bandé et que le roi l'avait ainsi ordonné. Il fit réponse : *Je ne saurais mourir avec assez de honte.* Lors il croisa les bras, et voyant que son chirurgien lui voulait lier les mains avec le cordon de sa moustache, il se retourna vers l'exécuteur et lui dit : *C'est ton métier fais-le.* L'exécuteur le lia, et M. de Montmorency lui demanda : *Suis-je bien ?* L'exécuteur lui répondit qu'on ne lui avait pas coupé les cheveux d'assez près. *Coupez donc à ton gré,* lui dit-il ; et son chirurgien y voulant mettre la main, il se retira de lui, en disant : Un grand pécheur comme je suis ne peut mourir avec assez d'ignominie : *Jésus-Christ a été non seulement battu mais servi par ses bourreaux.* L'exécuteur lui coupe donc les cheveux et rompt la chemise du col, pour ne le pas dépoiler à demi-corps, comme on a coutume de faire aux autres.

" En cet équipage, il se mit à genoux devant le poteau, sur lequel il se mesura pour prendre une posture que ses blessures, dont il n'était pas encore bien guéri, ne le jetassent point en impatience ; il reçut la dernière bénédiction du P. Arnoux, salua la compagnie, baisa le crucifix, récita son *In manus*, se fit banaler les yeux de son manchoir, avertit l'exécuteur de ne le point frapper qu'il lui dit, mit son cou sur le poteau, se releva un peu ; puis, s'étant mieux rajusté, lui dit : *Frappe hardiment ; et, comme il eut prononcé ces derniers mots, il ajouta : Mon doux Sauveur, recevez mon âme !* L'exécuteur fit son office et d'un coup lui abattit la tête. Aussitôt après, le grand prévôt commanda qu'on ouvrit les portes. Le peuple entra en foule et vit le corps séparé de la tête.

" Le livret que je reproduis contient encore deux petites pages. Les voici :

" Dès que l'exécution fut faite, deux ecclésiastiques, officiers de M. le cardinal de La Valette, furent prendre le corps et le portèrent dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Sernin, et les Cordeliers y furent dire les obsèques. Le corps demeura en cette chapelle, qui était tendu en grand deuil, jusques à neuf heures du soir, qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Sernin, où, depuis que Charlemagne y apporta les corps des saints apôtres, on n'avait jamais enterré que ceux des martyrs et des canonisés, en telle sorte que les comtes même de Toulouse n'ont jamais pu avoir ce privilège ; leurs sépultures sont dans un cimetière qui tient à l'église.

" Le lendemain, des quatre heures du matin, l'on dit des messes pour le repos de son âme, dans cette chapelle qui fut parée des ornements convenables aux cérémonies qu'on fait aux personnes de sa qualité. Messieurs les évêques de Pamiers et de Comminges y furent dire la messe, et ensuite beaucoup d'ecclésiastiques qualifiés de la ville en firent de même. Messieurs du Parlement y allèrent à diverses troupes. Les jours de la Toussaint et des Morts, on abandonna les paroisses pour aller jeter de l'eau bénite sur son tombeau.

" Arnoux termine ainsi, pour se résumer. La crainte a sans aucun doute dicté ces lignes, sages d'ailleurs, où nous ne remarquerons qu'un seul point d'exclamation, qui a sa valeur comme expression d'un doute secret ou d'un effort pour écrire un tel jugement.

" Enfin tout le monde le regrette et le condamne ; les mêmes bouches qui plaignent sa mort blâment sa faute. Il sert au roi de matière d'une parfaite justice ! Les grands y voient un exemple à leur persuader qu'ils doivent obéir, et tous les hommes peuvent apprendre que les plus hautes fortunes de la terre sont exposées aux plus grandes disgrâces : qu'il importe fort peu aux prédestinés que ce soit un boulet ou une épée qui ouvre le passage à l'âme, et qu'il est indifférent que ce soit dans un lit ou sur un échafaud que l'esprit abandonne le corps, pourvu que le ciel le rejoigne.

" L'apparente condescendance qui exempte la victime d'être immolée sur une place publique, en face de ce peuple qui l'adorait, ne réserva à sa fin qu'une douleur de plus ; car Montmorency fut exécuté devant la statue du roi Henry IV, son parrain, qui était en partie redevable du trône de France à son illustre maison. Il n'avait que trente-huit ans quand il périt. L'historien italien de cette époque, Vittorio Siri, qui sut du fond de son cloître s'assurer la protection de Richelieu même et de Mazarin, dit dans ses *Mémoires secrets*, t. VII, qu'il n'y avait pas de juges qui n'eussent condamné Montmorency, ni de roi qui ne lui eût fait grâce. Il n'est personne aujourd'hui qui ne s'associe à cette pensée judiciaire, et elle a été parfaitement exprimée par M. Mennechet, dans son *Histoire de France*, t. III : " Pourquoi, parmi les dix blessures qui le firent tomber au pouvoir des troupes royales, ne s'en trouva-t-il pas une qui donnât la mort ? Un boulet de canon devait emporter la tête d'un Montmorency, et non la hache d'un bourreau. La condamnation fut juste, et non son supplice ; il avait succombé en héros, il mourut en martyr."

" Les blessures dont il s'agit, ouvertes encore et saignantes au moment de son supplice, avaient été reçues au combat de Castelnaudary. Son

impétueuse valeur, si bien représentée depuis dans les champs de l'immortelle Vendée, faisait oublier au jeune général, à la vue du danger, qu'il n'était pas simple soldat. Au moment où l'action s'engagea, il monta, dit la Biographie de Michaud, un cheval gris pommelé tout couvert de plumes incarnat, bleues et isabelle. S'étant mis à la tête d'un seul escadron, il s'avança jusqu'à vingt-cinq ou trente pas du camp opposé. Mais il essaya une si rude décharge de mousqueterie, qu'une douzaine des siens tombèrent mort sur place ; plusieurs autres furent mis hors de combat, et le reste prit la fuite. Montmorency, ayant reçu un coup d'épée à la gorge, entra en fureur et, poussant son cheval, il franchit la fosse, large de trois ou quatre toises, qui le séparait des fantassins ennemis. Il abat devant lui tout ce qui se présente, se fait jour et pénètre jusqu'au septième rang, à travers une grêle de balles. Enfin, d'un coup de pistolet il cassa le bras à un capitaine des chevaliers-légers qui se présentait pour le combattre. Celui-ci, de la main droite, tira sur l'assillant, lui perça de deux balles la joue droite, près de l'oreille, et lui fracassa plusieurs dents. Montmorency n'en combattait pas moins comme s'il n'eût pas été touché ; mais presque aussitôt son cheval atteint de plusieurs coups, broncha, se relève et tombe enfin roide mort. Le duc ne pouvant se débarrasser, demeura comme mort pendant quelques instants, demanda un confesseur et se fit porter dans une mariole, à une lieue du champ de bataille ; ce fut sur une échelle où l'on avait mis une planche, de la paille et plusieurs manteaux qu'il fut ramené à Castelnaudary. L'émotion du peuple fut si grande lorsqu'il y arriva, qu'il fallut tirer l'épée pour écarter la foule, qui fondait en larmes et témoignait publiquement sa douleur autour de ce brancard improvisé. Cette douleur se manifesta surtout à Toulouse, pendant les cinq jours du procès et après la mort du maréchal. Lorsque les troupes vinrent remplir la ville, le 29 octobre, elles parurent aussi péniblement affectées que le peuple, et on lisait dans les regards de ces braves soldats qu'ils n'exécutaient qu'à regret les ordres donnés pour empêcher tout mouvement.

" On raconte encore que quand l'accusé fut introduit dans la grand'chambre où il devait être condamné, la plupart des juges se couvrirent le visage de leur mouchoir, pour cacher leurs larmes. Que n'eurent-ils aussi le courage d'opiner autrement que du tonnet, comme des écoliers à qui d'avance était faite la leçon ! Montmorency repentant était plus sûr que Montmorency avant sa faute. Mais Richelieu était là. Nous irons à lui tout à l'heure, et nous entendrons l'implacable vengeur de son propre pouvoir.

" Le corps, nous l'avons dit, fut embaumé et enseveli dans l'église de Saint-Sernin. Le cœur, à la demande d'Arnoux, on peut le croire, déposé dans la chapelle des Jésuites.

" En 1645, la duchesse, veuve du maréchal, fit transporter le corps à Moulins et lui fit élever un magnifique tombeau de marbre, qui existe encore aujourd'hui, après avoir traversé les profanations de 93. A ce moment nefaste, où tout ce qui rappelait la majesté de Dieu ou les grandes choses du passé était livré aux atroces brigandages des révolutionnaires, barpes insatiables de souillures, des jacobins pénétrèrent dans l'église où reposait Montmorency : un si grand nom inscrit sur le marbre anima la fureur des bandits ; ils levèrent la hache, préparant la torche incendiaire, lorsqu'une voix s'écria : " Quoi ! vous osez renverser le monument d'un bon républicain ! Cet homme est mort victime du despotisme ! " Le marteau tombe des mains de ces bêtes à face humaine.

" Les cendres de Montmorency furent à un outrage de plus de n'être pas jetées au vent ! La hache du bourreau fut moins pesante, je le suppose, à la tête de Montmorency que cet ignoble brevet de républicanisme défilé par de telles bouches, dans un tel temps, lorsque le sang du dernier fils de Louis XIII assassiné n'était pas encore refroidi au cimetière de la Madeleine, sous sa triple couche de chaux vive !

" Il est curieux maintenant de faire place au principal acteur sur la scène de Toulouse. Richelieu a laissé dix volumes de *Mémoires*, fort intéressants pour ce qu'ils racontent.

" Ouvrons le tome VI, à la date de 1632, nous y lirons les lignes suivantes :

" Sa Majesté, ayant ouï toutes les raisons de part et d'autre, se confirma en la volonté qu'elle avait eue dès le commencement, de faire en lui une justice exemplaire à tous les grands de son royaume à l'exemple, comme le feu roi son père l'avait fait utilement en la personne du maréchal de Biron....

" La bienveillance générale qu'on portait à son nom, à cause de la maison de Lorraine, faisait que plusieurs murmuraient de cette action et la taxaient de quelque sorte de rigueur. Mais les autres plus sages, qui, dépouillés de passion et d'intérêts, considéraient plus sagement l'importance de cette affaire, louaient la justice du roi, qui préférait le bien de son Etat à toutes autres considérations et à la vaine réputation d'une clémence domageable, et estimaient le courage du cardinal, qui méprisait la propre sûreté de sa personne et la haine de tous les grands pour satisfaire à la fidélité qu'il devait au roi qui se confiait en lui....

" Queques pages plus loin, il revient au même sujet pour citer le mot d'un personnage de la cour qui attribuait à la faiblesse des anciens rois le malheur de Montmorency. " Si en ces derniers temps, continue Richelieu, les rois eussent châtie les grands de leur royaume selon qu'ils méritaient, celui-ci eût été retenu par leur exemple et ne fût pas tombé en la faute qui lui a causé la mort."

" Convenons cependant qu'il est des circonstances où la clémence des rois sied mieux que la rigueur.

" Combien par exemple, je me sens attendri au récit des regrets de Condé, lorsque Bossuet les

proclame sur sa tombe ! La clémence, si dignement réparée, fut ressortir plus exorbitamment la fidélité qui l'a suivie. " Hélas ! disait Condé je ne respirais que le service du roi et la grandeur de l'Etat. On ressentait dans ces paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. Mais, sans vouloir excuser ce qu'il a si hautement condamné lui-même, d'avis, pour n'en parler jamais, que comme dans la gloire éternelle les fautes des saints pénitents, couvertes de ce qu'ils ont fait pour les expier, et de l'éclat infini de la divine miséricorde, ne paraissent plus ainsi, dans des fautes si noblement réparées par de telles services, il ne faut plus regarder que l'humble reconnaissance du prince qui s'en repent et la clémence du grand qui les oublie."

Extrait d'*Un grand de plumes*
1 vol. in-8..... 2 fr.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE SACRÉE

PAR
UN PROFESSEUR DE LITTÉRATURE

1 vol. in-12 de 410 pages..... 65c.

PRÉFACE

" Le moment ne semble guère favorable à la publication d'une *Histoire de la Littérature sacrée* ; nous n'avons pas hésité cependant à laisser imprimer celle-ci, dans l'espérance qu'elle ne sera peut-être pas absolument inutile à la portion de la jeunesse française à qui elle est particulièrement destinée. D'autre part, lorsque ceux qui, aujourd'hui, ont en main la puissance attaquent systématiquement toutes les croyances religieuses, le devoir de tout homme qui porte en soi un cœur de chrétien n'est-il pas de protester contre leur cynisme et leur hypocrisie ? Nous protestons par ce livre.

" Il serait superflu d'insister ici sur la beauté et sur l'importance des études qui en font l'objet. Tout le monde sait que la poésie des Hébreux est la plus divine poésie qui fut jamais. Pindare, Simonide, Horace pâlissent devant Moïse, Job, David, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel. Ajoutez qu'il y a dans la Bible, selon la juste remarque d'un protestant anglais, plus d'éloquence, plus de morale, plus de vérité historiques qu'on n'en pourrait recueillir de tous les autres livres, dans quelque siècle et dans quelque langue qu'ils aient été composés.

" L'Évangile est tout divin, on peut dire de lui ce que ses contemporains disaient de Jésus : Jamais homme n'a parlé comme celui-là.

" Quant aux Pères de l'Église, ils peuvent soutenir la comparaison avec tout ce qui a paru de plus éminent par l'esprit. Platon ne nous paraît pas supérieur à saint Augustin ; et nous ne préférons pas Démosthène à saint Basile, ni Cicéron à saint Jean Chrysostôme ; sans compter que Cicéron et Démosthène sont à peu près seuls à Rome et à Athènes, tandis que le christianisme possède, seulement au IV^e siècle, saint Hilaire, saint Athanase, saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, et d'autres encore qui se firent un rang voisin du premier. Il est vrai, les grands écrivains du paganisme avaient des plumes d'or, mais quelle pauvreté dans les idées qu'ils ont recouvertes de la splendeur de leur style ! Ils disaient merveilleusement, ils pensaient médiocrement. Les Pères, au contraire, ont de grandes pensées, des sentiments magnanimes, de sublimes enseignements. Si ceux de l'Église d'Orient n'ont pu donner à leurs œuvres le dernier fini, au point de vue de la forme, c'est leur vue entièrement militante qui en est la cause. Quant à ceux de l'Église d'Occident, avec les débris de la langue latine, plus ruinée encore que l'Empire, ils se firent une langue à eux, àpre, inculte, mais grave, forte, majestueuse, ou plutôt, ils substituèrent un idiome à un autre, l'idiome vulgaire et primitif de l'ancienne Rome à l'idiome savant et étranger qu'avait importé l'invasion de la civilisation grecque. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres, les Pères de l'Orient et les Pères de l'Occident créèrent une éloquence inconnue jusqu'à eux, et une littérature pittoresque et originale qui méritent bien d'être étudiées, sinon à l'égal des littératures classiques, du moins à côté d'elles.

" C'est pour faciliter cette étude, pour aider à sa vulgarisation, que nous avons

rédigé ce volume, multipliant à dessein les citations qui seront, sans contredit, le plus bel ornement de l'ouvrage, et cherchant à oublier, s'il se pouvait, dans le commerce des grands esprits et des grands saints, les sottises et les misères du présent.

Nous reproduisons ci-dessous une petite correspondance publiée par *La Minerve* sur les *Librairies de Montréal*. Comme on pourra le voir, ça frappe partout et ça n'attaque personne, nous laissons nos lecteurs deviner contre qui est dirigé ce boulet rouge..... qui n'est pas volé !

NOS LIBRAIRIES

Le goût de la lecture se répand de plus en plus dans notre société : à preuve le nombre croissant des librairies et la multiplication des journaux.

Ce progrès est-il un bien et faut-il s'en réjouir ?

Pour répondre affirmativement, il faudrait avoir l'assurance que tout ce qui se lit est bon.

Dans un pays aussi religieux que le nôtre il semblerait qu'il ne devrait pas y avoir place pour un mauvais livre.

Mais les mauvais livres, c'est comme la poussière : ça s'introduit partout. Et la curiosité est toujours là pour lui ouvrir la porte.

La curiosité recherche les romans, les contes, les nouvelles, la poésie, etc. Elle ne sera pas alléchée par les gros livres de science, de philosophie et d'histoire. Ce n'est pas au moyen de ces lourds engins que le mal pénétrera au milieu de nous.

Mais ce sera sur les ailes des romans, de ces beaux papillons, aux couleurs brillantes et variées, qui peuvent maintenant franchir si facilement et si promptement les plus longues distances et se répandre d'un bout du monde à l'autre.

Il faut le reconnaître. On importe, on vend et on lit actuellement à Montréal une foule de livres tout à fait immoraux.

Et il n'est pas besoin, pour se les procurer, d'avoir recours aux libraires protestants, ou de s'adresser directement aux éditeurs de France.

Dans les vitrines de libraires catholiques, sous une enseigne religieuse, à côté d'images de piété, nous trouvons les romans les plus lestes et les plus dévergondés.

Nous avons même vu plus d'un livre à l'index.

Nombre de ces publications portent l'indication alléchante : *Vient de paraître*.

Eh, sans doute cela vient de paraître ; c'est la nouveauté que l'on s'arrache aujourd'hui à Paris, et que l'on va, demain, dévorer dans toute l'Europe.

C'est le livre à la mode. Il peut se faire que cela soit très joliment écrit ; mais ce n'en est pas moins un livre licencieux et corrupteur et son mérite littéraire ne saurait le rendre que plus dangereux.

Mais à quoi songent donc ces libraires soit-disant catholiques ?

Ne connaissent-ils pas la nature de ces ouvrages ?

Ce serait être par trop ignorant pour un libraire.

Il me semble que le premier devoir d'un libraire catholique est d'examiner si son établissement ne contient aucun ouvrage reproché par l'Eglise. Il ne lui est pas permis de rester dans l'ignorance sur ce point.

Quant aux mauvais livres qui ne sont pas sur le catalogue de l'*Index*, ils tombent toujours sous l'effet de la défense générale faite à tous les fidèles de lire, de garder ou de vendre des ouvrages irréligieux ou immoraux.

Mais si en vertu du grand principe de la liberté, on veut absolument tenir de cette marchandise, au moins qu'on ne la couvre pas du pavillon de la religion ! Qu'on ne place pas *Notre-Dame de Paris* et les *Misérables* à côté de la *Vie des Saints* et la *Dame aux Camélias* avec les images de première communion ! Qu'on ne mette pas sous le patronage de la Vierge très pure et très chaste la vente et la diffusion de livres tels que *Jocelyn* et la *Chute d'un Ange*, la *Vie de Bohème*, et les œuvres de Musset, de Daudet et de Guy de Maupassant !

URBAIN.

ATLAS ARCHEOLOGIQUE DE LA BIBLE

d'après les meilleurs documents, soit anciens soit modernes

ET SURTOUT

d'après les découvertes les plus récentes faites dans la Palestine, la Syrie, la Phénicie, l'Egypte et l'Assyrie,

PAR

M. L. C. FILLION,

Prêtre de Saint-Sulpice

Professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Lyon

1 beau vol. in-4° de 60 pages et 93 planches
Prix franco : \$5.00

Cet ouvrage s'adresse à toutes les personnes désireuses d'étudier l'archéologie biblique, mais spécialement aux étudiants en théologie auxquels M. Fillion ouvre avec tant de générosité les trésors de son érudition si variée et si attrayante.

Le sujet à traiter est bien déterminé par l'auteur lui-même dans sa préface ; c'est une *Archéologie biblique en images* qu'il offre à ses élèves. "On ne trouvera donc ici, écrit-il p. II, ni cartes géologiques, ni vues à vol d'oiseau, ni dessins représentant les localités mentionnées dans nos livres saints. Toutes ces choses, malgré le vif intérêt qu'elles présentent, n'entrent pas dans le cadre de l'archéologie proprement dite... Mais en revanche on aura le droit de demander à notre Atlas une peinture fidèle de tout ce qui constitue la vie intime, sociale, politique et religieuse soit du peuple juif, soit des nations païennes en tant du moins que la Bible traite de celle-ci et de leurs mœurs, car nous ne devions pas sortir des données bibliques, et composer un Atlas d'antiquités égyptiennes ou assyriennes."

Nous avons parlé plus haut des difficultés de ce travail, disons quelques mots de ses avantages. N'est-ce pas tout d'abord un avantage considérable de voir réunies, dans les 93 planches de cet atlas, neuf cent soixante figures dispersées çà et là dans des ouvrages extrêmement coûteux pour la plupart et qui se trouvent difficilement quand on ne peut fréquenter les bibliothèques publiques ? Qu'on parcoure, p. V de la préface, la longue liste des livres que M. Fillion a compulsés, livres signés par des maîtres de la science archéologique, et l'on se convaincra que son atlas n'a pas été composé sans labeur. Il présente ainsi à ceux qui s'occupent d'archéologie biblique un travail qui leur aurait coûté beaucoup de temps, de recherches et des dépenses considérables.

Un autre avantage naît de l'ordre que M. Fillion a adopté dans la distribution et le groupement de ses figures. S'inspirant des meilleurs travaux allemands et anglais, il divise son atlas archéologique en quatre sections : Vie intime et de famille — vie civile et sociale — vie politique — vie religieuse comprenant le culte du vrai Dieu et l'idolâtrie. Sous chacun de ces titres se classent naturellement les objets qui s'y rapportent. Quelques points, la guerre par exemple, sont d'une richesse surprenante ; d'autres sont extrêmement pauvres, cela tient au monuments muets sur maint détail important. La table analytique est destinée à expliquer les différents sujets traités successivement dans les planches ; peut-être pourrait-on désirer un lien plus immédiat entre cette table analytique et les figures qu'elle doit interpréter.

Signalons enfin un dernier avantage et laissons M. Fillion le faire ressortir lui-même : il s'agit du but apologétique de ce recueil. "Les monuments anciens et variés que nous reproduisons, dit-il p. IV de sa préface, que sont-ils pris un à un et d'avantage encore dans leur ensemble, sinon la démonstration la plus frappante et la plus irréfutable de la vérité citée, par conséquent de l'authenticité des saints livres ? La Genèse m'apprend que l'installation de Joseph comme vice-roi d'Egypte se fit par l'investiture du

collier (Gen. xli, 42) ; or voici précisé-ment qu'une fresque égyptienne de ces temps me montre un dignitaire royal semblablement revêtu du collier au moment d'entrer en fonctions. Isaïe dans une magnifique prophétie relative au pays des Pharaons parle d'embarcations légères volant sur les canaux dont il est sillonné (Is. xviii, 2) : les monuments égyptiens les plus récemment découverts me fournissent plusieurs échantillons de ces barques rapides. Et il en est ainsi pour la plupart des points... C'est ainsi que Dieu a fait revivre Égyptiens et Chaldéens à son heure. Il a rajeuni l'exégèse et l'apologétique chrétienne, au moment où le rationalisme invente de nouvelles armes pour saper son œuvre divine."

Tout concourt donc à faire de l'*Atlas archéologique de la Bible* un livre éminemment utile et nous voudrions que ces lignes trop courtes, consacrées à son éloge, pussent contribuer à sa diffusion parmi tous ceux de nos confrères qu'intéressent et la lecture assidue de la Bible et la défense de nos livres saints.

D. LE HIR.

—Bibliographie catholique.

AU CLERGÉ

LE TIERS-ORDRE

REMÈDE SOCIAL

ET SANCTIFICATION DU PRÊTRE

PAR

Le T. R. P. ALFRED (de Carouge)

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS DE SAINT-FRANÇOIS

Ex-Maitre des Novices et Définiteur provincial.

1 vol. in-12 de 243 pages 40c.

Voici sur ce livre l'opinion de Mgr de Mermillod. Sa valeur est incontestable.

EVÊCHE DE LAUSANNE ET DE GENÈVE

Fribourg (Suisse), le 21 janvier 1886, en la fête de sainte Agnès.

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Vous avez entrepris, sous la direction de vos supérieurs, un travail sur le Tiers-Ordre de saint-François d'Assise, comme moyen de sanctification pour les âmes, les familles et pour les peuples. Il m'est particulièrement doux d'applaudir à cette publication, que j'ose croire fort opportune. Les grands fruits de perfection chrétienne que, depuis des siècles, le Tiers-Ordre a produits, comme l'action sociale qu'il a exercée, peuvent et doivent encore renouveler la vigueur chrétienne au sein de la société.

Ni les demi-vérités dans les croyances, ni les demi-vertus dans la vie ne font de sérieux disciples de l'Évangile. Léon XIII, frappé de cet amoindrissement des convictions et de cette faiblesse des mœurs chrétiennes, place sous nos yeux, en plein dix-neuvième siècle, la suave et austère figure de saint François d'Assise. Chevaleresque ami de la pauvreté jusqu'à l'excès et du sacrifice jusqu'à l'héroïsme, ce Pauvre, riche de Jésus-Christ et de ses glorieux stigmates, entraîne à sa suite les nombreuses légions du Tiers-Ordre, ces phalanges qui furent toujours sous l'étendard de la pénitence, une protestation contre les tonnelles amollies de la nature. De saints prêtres du clergé séculier, de grands écrivains et de grands artistes se sont honorés d'être membres du Tiers-Ordre. Le pape Benoît XIII statue et déclare que le Tiers-Ordre a toujours été et reste toujours saint, méritoire et conforme à la perfection chrétienne, et de plus qu'il est vraiment un ordre renformant dans son unité les séculiers répandus par toute la terre, puisqu'il a sa règle propre, approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession et un habit de matière et de forme déterminées.

Pie IX en portait les livrées, et le Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, n'a-t-il pas répété dans ses Encycliques qu'il désirait ardemment voir so

multiplier et grandir ces confraternités. Lorsqu'il n'était encore qu'Évêque de Pérouse, il pressait son clergé, par de vives exhortations, de s'associer au Tiers-Ordre et de le prêcher à leurs paroisses. Les prêtres reliront ces paroles, qui sont remarquables, et qui sont comme la préface de ses enseignements au monde catholique : *Monemus ut omnem curam ac diligentiam convertant ad Seraphicum hunc Ordinem inter greges sibi concreditis propagandum : et sive privatis, sive publicis adhortationibus populo declarent hujus Ordinis excellentiam, facilitatem et commoda.*

Les membres du Tiers-Ordre participent aux mérites de la famille séraphique ; ils y sont soutenus par d'illustres exemples, par les prières et conseils de frères et de sœurs qui ont le droit de redire avec un grand Évêque des premiers siècles : "A nous la liberté, la confiance, le zèle ardent, le dédain de la terre, l'amour des choses célestes ; à nous tout ce qu'il y a de beau dans l'honneur et dans la persévérance du bien."

Votre livre, mon cher frère, écrit avec la simplicité, le zèle et la tendresse d'un vrai fils de saint François d'Assise, fera mieux connaître aux prêtres et aux fidèles les trésors spirituels et les secours abondants utiles aux âmes qui veulent être sérieusement chrétiennes, s'animer de l'esprit de l'Évangile, imiter Notre-Seigneur, et vivre de la vie de foi et de la vie de sacrifice.

Nous engageons vivement nos prêtres à lire et à méditer ces pages substantielles. Nous prions le Maître de tout bien de donner à vos chères études le succès que votre cœur désire, c'est-à-dire de voir revivre avec plus de floraison encore ce grand arbre du Tiers-Ordre.

Je vous renouvelle, mon bien cher frère, l'expression de toute ma fraternelle tendresse en Notre-Seigneur.

† GASPARD,

Evêque de Lausanne et de Genève.

JEANNE JUGAN

ET LES

PETITES SŒURS des PAUVRES

PAR

L'AUTEUR D'UNE FEMME FORTE

AVEC UNE INTRODUCTION PAR

M. LÉON AUBINEAU

1 vol. in-12 de XXIX-392 pages.....75 cts

Nous aimerions beaucoup à reproduire au long la belle introduction écrite par M. Léon Aubineau ; mais nous reculons devant ses 21 pages, toutes belles qu'elles soient. Nos lecteurs la liront dans l'ouvrage même qu'ils ne manqueront pas de se procurer, nous l'espérons. Si dans un ouvrage, l'introduction peut être considérée comme le portique, nous pouvons présager dans le cas actuel, que l'édifice est grandiose. Nous croyons qu'il vaut la peine d'en avoir la preuve de visu.

LE LIVRE

DE LA

JEUNE FILLE EN VACANCES.

PAR

L'AUTEUR DES PAILLETTES D'OR

Approuvé par

1 Cardinal, 3 Archevêques et 5 Evêques.

17e Edition, revue et augmentée.

1 vol. in-18 de 400 pages.....45 cts

Toutes les jeunes personnes qui font leurs délices du *Livre de piété de la jeune fille*, du même auteur, voudront se procurer le *Livre des Vacances*.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ DE RIVIÈRES

Chanoine de la Métropole d'Albi

HONORES D'UN BREF DE S. S. LEON XIII

Instructions paroissiales à l'usage des populations ouvrières des villes et des campagnes. *Projets et Matériaux.* 2 très forts volumes in-8, deuxième édition. Prix franco.....\$1.00

Dès son apparition, cet ouvrage a reçu l'accueil le plus empressé de la part du clergé, et a eu l'honneur d'être apprécié et recommandé par plusieurs éminents prélats.

En quelques mois, il est arrivé à sa seconde édition. C'est un véritable arsenal. Toutes les vérités dogmatiques et morales de notre religion y sont traitées avec autorité.

Il y a des matériaux pour toutes les fêtes chrétiennes, des sujets pour les retraites de première communion et des retraites de huit jours, des instructions pour deux mois de Marie et une octave de prédication en l'honneur de la Mère de Dieu.

On y trouve également une suite de sujets pour le saint temps du Carême, ainsi que des plans de discours pour une foule de sujets de circonstance.

(Extrait de la *Semaine religieuse d'Albi.*)

Manuel de la science pratique du prêtre dans le saint ministère. — Droit canon. — Administration temporelle des paroisses. — Rituel et direction de la règle paroissiale. Un très fort volume grand in-8, 5e édition. Prix franco.....\$1.75

Quatre éditions presque aussitôt épuisées que parues, les approbations de Mgr l'archevêque d'Albi, de Mgr l'évêque de Rodez et de Mgr l'évêque du Mans : les éloges unanimes que cet ouvrage a reçus, sont les meilleures preuves de mérite et de utilité du livre de M. DE RIVIÈRES.

Voici ce qu'écrivait à l'auteur M. HAMON, curé de Saint-Sulpice :

"Vous avez eu une bonne pensée de recueillir en un volume ce qui est éparé dans un grand nombre d'ouvrages, où beaucoup de prêtres n'auraient ni le temps, ni l'argent, ni même quelquefois la pensée d'y aller chercher. Je fais des vœux pour que Dieu bénisse un livre si utile, je l'ai déjà recommandé."

Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé. — 1 fort volume in-8. Prix franco.....\$1.50

1° Mémorial des Evêques ; — 2° des Vicaires généraux ; — 3° des Chapitres ; — 4° des Curés ; — 5° des Saints Ordres ; — 6° des Tribunaux ecclésiastiques.

PENSÉES

Tous les enseignements de la théologie aboutissent à la doctrine du Précieux Sang. Les cérémonies de l'Eglise y font allusion. Les Sacrements en sont les divins canaux. Tout acte surnaturel en est un fruit. En un mot, tout ce qui est saint sur la terre est comme une émanation du Sang Précieux de Jésus-Christ. P. S.

Rien n'est petit dans les choses divines. Le Précieux Sang est une émanation de la Divinité, qui participe à l'universalité et à l'immensité de Dieu. P. S.

CONSIDERATIONS

SUR LE

DOGME DE L'EUCARISTIE

(Générateur de la piété catholique)

SCRIVIES DE

VUES SUR LE DOGME DE LA PENITENCE

PAR

MGR GERBET, évêque de Perpignan

9e EDITION

Un beau vol. in-12.....Prix : 88 c.

"Cet ouvrage, disait l'éminent écrivain en tête de la Préface, n'est ni un traité dogmatique, ni un livre de dévotion, mais quelque chose d'intermédiaire ; le genre auquel il appartient forme le lien qui unit ces deux ordres d'idées. La religion nourrit l'intelligence de vérités, comme elle nourrit le cœur de sentiments : de là deux manières de la considérer : l'une rationnelle, l'autre édifiante. Ces deux aspects combinés entre eux produisent un troisième point de vue, dans lequel on considère la liaison des vérités, en tant qu'elle correspond aux développements de l'amour dans l'âme humaine. C'est dans ce point de vue que nous nous sommes placé pour contempler le mystère qui est le fondement du culte catholique."

LES BEAUTÉS DE LA MESSE

CONSIDÉRATIONS

LITURGIQUES, RELIGIEUSES & POÉTIQUES

PAR

M. l'abbé A. P. ASTIER

CURÉ AU DIOCÈSE D'AVIGNON

1 beau vol. in-12.....Prix franco : 88cets

"Les prières et les cérémonies de la messe sont une source intarissable de poésie ; on peut dire que la poésie y coule à pleins bords. Elles sont de plus un drame, une poésie en action. Le prêtre et les servants imitent, traduisent par leurs attitudes, par leurs gestes, par leurs regards, par les accents de leurs voix les prières qu'ils adressent au Seigneur.

"C'est là assurément un grand spectacle, un spectacle digne de toute notre admiration. Mais pour en apprécier justement la beauté, la splendeur incomparable, il faut un guide, comme on face de ces monuments antiques, de ces cathédrales ogivales ou de ces palais romains dont on doit étudier à la fois et l'histoire et les proportions architecturales. Eh bien ! si vous le voulez, cher lecteur, nous serons ce guide, ce *Socius* ami ; puissions-nous ne point tromper votre légitime attente, et en vous faisant remarquer toutes les beautés liturgiques, religieuses et poétiques du Saint-Sacrifice, augmenter en vous l'amour pour le plus sacré de nos adorables mystères."

(Extrait de la Préface.)

SAINTE-CATHERINE de FIERBOIS

SES MONUMENTS ET SES SOUVENIRS DE

JEANNE - D'ARC

PAR

M. l'abbé J.-B. FOURAULT,

Chapelin de la Ste-Face, Tours

Brochure in-8 de 65 pages..... 50 cts

Tout ce qui se rattache à l'histoire de Jeanne-d'Arc est intéressant à plus d'un titre : comme Chrétien, on s'émeut au souvenir de la jeune héroïne, et, aujourd'hui surtout, après des désastres qui ne rappellent que trop les mauvais jours que traversait la France lorsque parut, pour la sauver, la petite paysanne de Domrémy, la fibre patriotique vibre facilement et puissamment chaque fois qu'on évoque la mémoire de cette candide libératrice. La brochure que M. l'abbé Fourault vient de faire paraître, sur les instances pressantes de quelques amis, ne peut manquer, à ce compte, d'être accueillie avec le plus sympathique empressement : c'est un épisode de l'histoire de Jeanne-d'Arc encadré dans une étude approfondie d'histoire locale.

Dans les bois qui avoisinaient Sainte-Maure de Pouraine, Charles Martel extermina les derniers restes de l'armée des Sarrasins, et, pour remercier Dieu de cette victoire décisive, il fit bâtir une chapelle dans un lieu sauvage appelé *Fierbois*, et y déposa, dit-on, son épée. Pendant sept cents ans, l'épée du héros resta enfouie derrière le maître-autel, à quelques pieds sous terre. A sept siècles de distance, Jeanne vint prier dans ce sanctuaire dédié à sainte Catherine et s'y préparer à sa grande mission ; puis, après avoir vu Charles VII à Chinon, après avoir subi à Poitiers des épreuves dont elle sortit victorieuse, elle envoya chercher, instruite par ses voix, l'épée mystérieuse cachée derrière l'autel de la chapelle de Fierbois.

Si cette épée, comme le rapporte la tradition, est vraiment celle de Charles Martel tombée de la rude main du soldat dans celle de la naïve fille des champs, elle a deux fois sauvé la France.

C'est donc l'histoire de cette chapelle, illustrée par la prière de Jeanne d'Arc, que M. l'abbé Fourault s'est proposé de raconter : il l'a fait avec beaucoup de charme et de bonheur. Dans son travail si complet, la sécheresse des détails archéologiques disparaît sous l'élégance du style et l'intérêt de la narration ; des documents inédits, auxquels l'auteur a eu soin de laisser toute leur saveur, et qui sont empreints de la naïveté et de la piété du moyen âge, donnent aux développements historiques le caractère d'authenticité qu'il doivent avoir.

Plusieurs planches d'une très bonne exécution, — une vue de Sainte-Catherine, — une vue du château de Commaçre, — un grand nombre d'armoiries, sont intercalées dans le texte.

Tous ceux qui se préoccupent un peu, à quelque titre que ce soit, de l'histoire de Jeanne d'Arc, voudront avoir entre les mains cet excellent travail.

On ne saurait trop féliciter M. l'abbé Fourault d'employer si utilement les courts loisirs que lui laisse son ministère, ni trop l'encourager à mettre au service de ses études, les aptitudes littéraires dont un bienveillant et précieux voisinage lui facilitera singulièrement le développement.

J. DE BELLENE, chanoine de Tours.

Adorons tout particulièrement le Précieux Sang lorsque nous sommes au pied du Tabernacle. Cet acte de dévotion nous disposera comme tout naturellement à mieux comprendre l'amour de Dieu pour nous dans le mystère adorable de l'Eucharistie. P. S.

On engageait un roi de France à punir un seigneur qui s'était montré son ennemi le plus acharné avant son avènement au trône : "Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans," répondit-il, et il fit venir le dit seigneur à sa cour et le combla de bienfaits.

Quel est ce roi et ce seigneur ? Réponse dans *Les Soirées du Pensionnat*, par Ernest Vial. In-12, 63c.

Les nombreux lecteurs du fécond auteur Raoul de Navery apprendront avec plaisir l'apparition d'un nouvel ouvrage tout récemment sorti de sa plume. Le titre, le voici :

LES ILES SAUVAGES

1 vol. in-12 de 575 pages. Prix franco : 75c.

DE L'UNION

Notre-Seigneur Jésus-Christ

DANS SA VIE DE VICTIME

ou

Traité de la vie et de l'esprit de victime

considérés comme fondement et caractère essentiel de la vie chrétienne suivie de divers sujets relatifs à la perfection de la vie de Victime

PAR

Le P. S.-M. GIRAUD

MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE

Troisième Edition.

1 vol. in-18 de 456 pages. Prix franco : 35c.

LE

QUESTIONNEUR

DE LA JEUNESSE

ou

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET AMUSANTE

DE CEUX QUI PROGRESSIVEMENT EMBRASSANT LES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'INSTRUCTION, DANS LE QUELLES ONT DE PLUS EN PLUS ACHIEVÉ L'INTÉRÊT ET LA RENDEMENT DE L'AGRÉABLE.

PAR

Le Docteur TH. OLIVIER

1 vol. in-8 de 216 pages..... 50c.

(Extrait)

Où vient le meilleur ivoire ? De l'île de Ceylan. Cet ivoire ne jaunit pas.

Qu'était-ce que le colisée ?

C'était un immense amphithéâtre qui pouvait contenir cent mille spectateurs, et où avaient lieu non seulement des combats de gladiateurs et de bêtes féroces, mais encore des *naumachies*, ou simulacres de batailles navales. Pour ces derniers jeux, on faisait arriver de l'eau dans le cirque, à l'aide de tuyaux dont on voit encore aujourd'hui des restes.

Que reste-t-il du colisée ?

Environ le tiers des galeries colossales qui entouraient l'amphithéâtre, et qui, disposées en trois étages, portent l'édifice à la hauteur prodigieuse de cinquante mètres.

Quels tristes souvenirs rappelle cette magnifique ruine ?

Tous les jeux qu'on y célébrait étaient cruels ; on y faisait un amusement de la souffrance et de la mort des hommes ; de nombreux chrétiens y furent martyrisés. Aussi, dans les premiers siècles de triomphe du christianisme, le colisée fut-il en exécution.

A quelle époque a-t-il été bâti ?

Il fut commencé par Vespasien et achevé par Titus.

Comment a-t-on assuré la conservation de ce qui en reste ?

Le Pape Pie VII a fait construire un immense contrefort en maçonnerie pour le soutenir, et l'on y fait le *Chemin de la Croix*.

NOTICE

sur

VICTOIRE BRIELLE

dite la *SAINTE DE MÉRAL*

PAR

M. l'Abbé MORICEAU,

CHANOINE DE LAVAL.

In-18 de 62 pages..... Prix : 10c.

Un corps saint conservé sans corruption pendant dix-neuf ans dans la terre d'un cimetière, des miracles bien attestés, voilà certes de quoi attirer l'attention, de quoi motiver une enquête juridique et la publication d'une notice. Ce livre n'est qu'une notice pour l'étendue ; mais sous ce modeste format, sous le vêtement simple d'un style sans afféterie, sans prétention, avec quel charme revêt pour nous l'humble fille destinée peut-être à recevoir les honneurs de l'Eglise à côté de sainte Germaine Cousin. C'est avec raison que l'auteur a rapproché ces deux figures, car ce sont deux sœurs ; elles ont des airs de famille. Il importait que cette vie fût connue, et elle est bien racontée comme elle devait l'être. Elle se fera lire même au loin.

OUVRAGES D'OCCASION

A PRIX NET

Manuel du Baccalauréat des Sciences, par J. LANGLEBERT et E. CATALAN. Ouvrage accompagné de cartes et de gravures.

1er vol. : *Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Trigonométrie, Géométrie descriptive, Cosmographie, Mécanique.*

2e vol. : *Physique, Chimie, Histoire naturelle.*

Prix net : \$2.50, au lieu de \$5.00

Le Tasse. — La Jérusalem délivrée, suivie de l'Aminte. Traduction nouvelle, par AUGUSTE DESPLACES. 8e édition, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages du Tasse.

l'Abîme ou l'Eglise des Catacombes, par Son Eminence le cardinal WISEMAN. Traduction nouvelle. 1 vol. in-12. Prix relié 25 cts.

Leçons de Rhétorique et de Belles-Lettres, traduites de l'anglais de H. BLAIR, par J. P. QUÉSOR, suivies des opinions de Voltaire, Buffon, Marmontel, La Harpe, etc., sur les principales questions de littérature traitées par H. Blair. 2e édition. 3 vol. in-8 reliés..... Prix : \$1.50

LA STATUE GRECQUE DE TIBUR

PAR

Mlle Thérèse-Alphonse KARR

1 vol. in-12 de 324 pages..... 75 cts

PRINCESSE ET ESCLAVE

PAR

M. EMERY

1 vol. in-12 de 276 pages. Prix franco : 38c.

MANREZE DU PRETRE

PAR

Le R. P. CAUSSETTE

Vicaire Général de Toulouse

2 forts vol. in-8 de XXV-592, 572 pages...
Prix franco : \$3.00

POURQUOI SOMMES-NOUS CATHOLIQUES

ET NON PROTESTANTS ?

DISCUSSION AU POINT DE VUE DE

L'ECRITURE, DU BON SENS ET DES FAITS

Traduit de l'anglais avec autorisation de l'auteur

PAR UN PRETRE DU CLERGÉ DE PARIS

9e EDITION, revue et corrigée.

1 vol. in-18 de 252 pages..... 25 cts

Un extrait pris au hasard donnerait de ce petit livre la plus haute idée. Nous en donnerons un dans le prochain numéro.

Le Précieux Sang a été la pensée éternelle de Dieu. C'est le fruit de sa sagesse, de sa gloire, et comme une part de sa propre habitude. P. S.

CHEAP BOOKS

A Splendid and Rare occasion which will not so soon occur again.

BREVIARIUM ROMANUM

MALINES EDITION (1881)

4 vol., 32mo bound in full morocco, gilt edge

WORTH \$9.00

AND

SOLD FOR \$5.00 NET

The above nice and neat little *Breviarium* is *Complete* up to date, having all the new offices inserted in supplements.

As for the future, we intend to keep on stock *only* the *very last* edition, we offer the above at the great reduction of nearly 40 % discount. Parties anxious of procuring a *complete, cheap, nice and easily handled* book will find all that *hic et nunc*.

CHARYBDE ET SCYLLA

PAR

Mlle ZENAÏDE FLEURIOT

1 vol. in-12 de 322 pages..... Prix : 50c.

Charybde et Scylla, deux mots qui font frémir ! qu'on se rassure, il ne s'agit pas de naufrages et de tempêtes, mais de deux femmes charmantes du reste qui, par lettres, se communiquent leur ennui ; l'une possède un château dans un des coins les plus sauvages de la Bretagne ; l'autre habite à Paris une de ces bonbonnières où tout est sain et rose ; une idée leur vient : " si nous changions ! " et elles changent ; la Bretonne amène son mari et ses enfants dans la capitale ; la Parisienne conduit son frère au milieu des rochers et des grèves. Mais le vent, les brouillards, la solitude, le sauvage font bientôt regretter à mademoiselle Argenteuil son Paris et ses distractions ; bientôt aussi madame de Kermoreb voit ses enfants pâlir, son mari fréquenter les clubs à la mode, sa fortune diminuer ; elle regrette alors la paix, le calme de sa Bretagne et de nouveau les deux amies se disent : " si nous changions ! " ; elles ont compris qu'on ne peut échapper aux épreuves de la vie et qu'on ne peut échapper à Charybde sans tomber dans Scylla.

Et sur ce thème mademoiselle Fleuriot a su, avec le charme ordinaire de son style, jeter des notes pleines de gaieté et d'entrain. Nous avons toujours du plaisir à lire les ouvrages de cet auteur, parce que ses livres instruisent en amusant.

ADÉODAT LEFÈVRE.

DIMANCHES ET FÊTES

NOUVELLES LECTURES POUR LES FAMILLES

ET

INSTRUCTIONS POUR LES PAROISSES

PAR

M. L'ABBÉ BERSEAU

Auteur de *La Science sacrée* et de *Les grandes questions religieuses résolues en peu de mots*

2 vol. in 8 de VIII-395, 466 pages...\$2.00

Le Précieux Sang est un mystère si étonnant, qu'il participe à ce que la nature divine a de plus incompréhensible. Il relève en même temps, d'une manière admirable l'énormité du péché. P. S.

JUST ISSUED

We have received a new volume published by the firm Fr. Pustet & Co. of New-York. The title runs as follows :

" *The new Procedure* in criminal and disciplinary causes of Ecclesiastics in the United States. Or a clear and full explanation of the instruction *Cum magnopere*, issued by the S. Cong. de Prop. Fide, in 1884, for the United States, by Rev. S. B. Smith, D. D., formerly Professor of Canon Law, etc."

It is a splendid 80 volume of over 300 pages, bound in cloth. The lucidness of the title needs hardly any explanations. We will only say that such a publication is a great credit to the author and at the same time speaks highly for the enterprising publishers. This book has been pronounced by the Very Rev. Dr. Gabriels, of Troy, to be a *most useful, practical guide* for all persons connected with criminal and disciplinary trials of clerics. The whole is proposed in a *methodical order*, and a *clear language* : two great qualities in books on Canon Law. We wish the editors an extensive sale.

SERMONS DU R. P. WENINGER

Missionnaire de la Compagnie de Jésus, Docteur en Théologie

TRADUITS AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

PAR

L'ABBÉ BÉLET

8 beaux volumes in-12. Prix franco : \$7.00

PREMIÈRE PARTIE. — *Sermons pour tous les dimanches de l'année* (trois sermons pour chaque dimanche), 2 volumes in-12, franco.....\$1.75

DEUXIÈME PARTIE. — *Sermons pour toutes les fêtes de l'année* (trois sermons pour chaque fête), 2 vol. in-12, franco.....\$1.75

TROISIÈME PARTIE. — *Conférences sur les états de vie.* — Conférences pour hommes et jeunes gens. — Cours de trois années comprenant 36 conférences mensuelles pour chaque état. 2 vol. in-12, \$1.75

QUATRIÈME PARTIE. — *Conférences sur les états de vie.* — Conférences pour les femmes mariées et les jeunes filles. — Cours de trois années comprenant 36 conférences mensuelles pour chaque état. 2 vol. in-12\$1.75

Une des qualités des sermons du P. Weninger, c'est qu'ils sont courts, qualité qu'on ne saurait trop apprécier de notre temps, où les esprits se fatiguent vite, et saint François de Sales disait déjà de son temps : " Rien ne nuit plus au succès d'un sermon que sa longueur. " Les sermons du P. Weninger ne dépassent pas cinq ou six pages et ne demandent qu'une dizaine de minutes d'attention ; mais ils sont remplis de pensées et exempts de toute superfétation oratoire, et ils sont éminemment pratiques, le missionnaire qui les a écrits n'ayant jamais recherché dans ses sermons que la gloire de Dieu et le salut des âmes. — Nous félicitons les éditeurs d'avoir entrepris une publication qui sera d'une grande utilité en France, et le traducteur qui a fait ses preuves et qui a fait très heureusement passer dans notre langue les instructions du vénérable missionnaire.

(Annales Catholiques). J. CHANTREL.

LA LANTERNE

Dans une ville assiégée on avait fait proclamer l'ordre de ne pas sortir le soir sans être muni d'une lanterne. A la tombée de la nuit, un bourgeois sort avec sa lanterne et rencontre bientôt un factionnaire qui lui cria : Votre lanterne ? — Jo la porte. — Mais il n'y a pas de chandelle. — Je ne savais pas qu'il en fallait une. — Le lendemain on proclama de nouveau l'ordre de ne pas sortir sans une lanterne dans laquelle il y eût une chandelle. Le soir le même bourgeois étant sorti entendit bientôt un factionnaire qui lui cria : Votre lanterne ? — La voici. — Et votre chandelle ? — La voilà. — Mais elle n'est pas allumée. — Il fallait donc l'allumer ? — Certainement. Faites donc un peu attention à la consigne, une autre fois. Le troisième jour on fit proclamer l'ordre de ne pas sortir sans une lanterne dans laquelle il y eût une chandelle, et une chandelle allumée.

(Les Fruits d'Or du Pensionnat.) In-12, 20c

DE LA LITURGIE

ou

T. AITÉ SU. LE SAINT SACRICE DE LA MESSÉ

PAR

LE CARDINAL BONA

Traduit en français par

M. L'ABBÉ LOBRY

2e EDITION

2 vol. in-8 de XI-488, 407 pages\$2.50

S. THOMÆ AQUINATIS

THEOLOGICÆ SUMMÆ COMPENDIUM

AUCTORE

P. PETRO ALAGONA, S. J.

Editio Emendatissima

1 vol. in-32 de IV-685 pages.....75 cts

Ce petit résumé fait les délices de tous ceux qui étudient le grand et sublime traité de l'Ange de l'Ecole. Tout est là en germe.

LE DIRECTOIRE DU PRETRE

Dans sa vie privée et dans sa vie publique

PAR

LE P. BENOIT VALUY

De la Compagnie de Jésus

AVEC L'AUTORISATION DE S. E. LE CARDINAL DE BONALD, archevêque de Lyon.

1 vol. in-18 de 214 pages.....30 cts

Il est étonnant de voir comment on peut réunir tant de bon conseils en si peu de paroles. A peine 200 petites pages et tout y est.

CASTLE & FILS

No 40

RUE BLEURY
MONTREAL, QUE.

FORT COVINGTON, N. Y.

P.O. Box No. 1.



PEINTRES SUR VERRES

POUR LES

VITRAUX D'EGLISES

Les Vitraux, Tableaux et Personnages sont garantis valoir ceux qui sont importés